

REFLETS & NUANCES

LA REVUE DES MÉTIERS DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT DE SOL

VIE SYNDICALE
VOTRE UNION S'EST ADAPTÉE
POUR RESTER À VOS CÔTÉS !

ISOLATION
LAINE DE ROCHE OU PSE

TECHNIQUE
PEINTURE : L'ATOUT DÉCORATION



COVID-19 :
RETOUR SUR
UN TRIMESTRE
TOURMENTÉ

JURIDIQUE

LES RISQUES ET OBLIGATIONS DU CHEF D'ENTREPRISE
D'UN POINT DE VUE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET PÉNAL
APRÈS LE CONFINEMENT



184
JUILLET
2020

CLUB ALLIANCE

Fabricants de produits, de matériels ou prestataires de service,
vous constituez l'environnement professionnel de l'entrepreneur de finition.

Le Club Alliance est un lieu privilégié entre les entreprises membres
de l'Union professionnelle des métiers de la finition et leurs fournisseurs partenaires.



Si vous souhaitez adhérer au Club Alliance, contactez

Yves Labbé : contact@cluballiance.fr



ÉDITO RN184

Avec ce numéro, une page se tourne.

Jacques*, au nom de toutes les entreprises de l'UPMF, je te remercie pour ces six années passées à défendre le bâtiment et ses valeurs.

Ton obstination a payé. La liste de tes succès est longue. Nous nous souviendrons, entre autres, du Pinel pour l'investissement locatif, du prêt à taux zéro renforcé pour les primo-accédants, du crédit d'impôt pour la transition énergétique sans oublier l'abandon de la pénibilité.

Jacques, un grand merci pour ces six années.

Olivier*, l'UPMF continuera à tes côtés la lutte pour défendre la profession, notamment sur les mesures encadrant la reprise : gestion des surcoûts, prise en compte du chômage partiel, annulation des charges.

Ce n'est pas la première crise ni la première bataille, et pour celle-ci comme pour les autres, nous la surmonterons.

NICOLAS BLANGY

PRÉSIDENT DE L'UNION PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS DE LA FINITION

*Olivier Salleron a pris ses fonctions de Président de la FFB le 12 juin dernier, à la suite de Jacques Chanut.



Pensez-y !

Reflets & Nuances
est consultable en
version numérique

<https://ffb-upmf-app.fr>

Excellence Genius

PVC HÉTÉROGÈNE EN POSE NON COLLÉE

Rapide à installer,
facile à recycler

Excellence Genius est une gamme de rouleaux hétérogènes en pose non collée, composée de 25 décors et conçue pour les rénovations rapides ou les projets neufs avec une barrière anti-humidité intégrée pour la version compacte (Acczent).

Entièrement recyclable et compatible avec de nombreux supports, cette collection innovante et résistante boucle la boucle elle peut être recyclée en fin d'usage.



Tarkett

 Tarkett



P.6 VIE SYNDICALE

- p.6 Votre union s'est adaptée pour rester à vos côtés !
- p.8 Une assemblée générale à distance
- p.9 Travaux des commissions
- p.11 Vie des sections
- p.12 La France des chantiers

P.14 ACTUALITÉ

- p.14 **DOSSIER**
Covid-19 : retour sur un trimestre tourmenté
- p.22 **JURIDIQUE**
Les risques et obligations du chef d'entreprise d'un point de vue sanitaire, économique et pénal après le confinement
- p.26 **LA PAROLE À...**
Jérôme des Buttes, président de l'Aficam
- p.29 **VÉHICULES UTILITAIRES**
Des VUL bien en vue

P.32 NOUVELLES TECHNOLOGIES

- p.32 **ÉVOLUTION**
Outils numériques pour le télétravail

P.36 TECHNIQUE

- p.36 **POST COVID**
Organisation du chantier post covid
- p.40 **PRESCRIPTION**
Peinture : l'atout décoration
- p.44 **RESTAURATION**
Zéro rejet liquide et principe photo-actif à l'autel
- p.49 **REVÊTEMENTS DE MURS**
La protection murale en espaces collectifs
- p.50 **PRODUITS**
La dalle textile aux aspects variés
- p.53 **ISOLATION**
Laine de roche ou polystyrène expansé ?

- p.57 **CHANTIER**
Ravaler une façade en polyester !

- p.61 **QUESTIONS**
Les entreprises de l'UPMF-FFB nous interrogent

P.64 FORMATION

- p.64 **CONCOURS**
Des changements pour les révélateurs de l'excellence

P.70 NOUVEAUTÉS

- p.70 Juillet 2020



RÉUNIONS DU BUREAU

- Le Bureau de l'UPMF s'est réuni régulièrement afin de faire un point sur l'actualité et suivre l'évolution de la situation de nos entreprises de finition.
- Ces réunions ont permis de remonter notamment dans les préfectures leurs difficultés et de faire redescendre au niveau des entreprises les informations émanant des administrations.

VOTRE REFLETS & NUANCES EN NUMÉRIQUE

- Imprimerie fermée, poste en service minimum... nous nous sommes adaptés pour que Reflets & Nuances puisse paraître.
- Le numéro 183 de votre revue a donc été diffusé exclusivement en numérique et cette formule a été un succès puisque nous avons obtenu un taux d'ouvertures distinctes de 26,80% (ce qui est supérieur au taux d'ouverture moyen constaté de 22%) et un taux de clics distincts de 3,30%.



UNE LETTRE ÉLECTRONIQUE

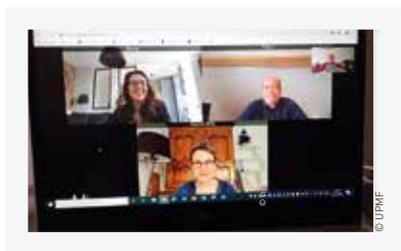
- L'UPMF a décidé de renforcer sa communication pour rester en lien avec les professionnels.
- Cette infolettre a été voulue comme un complément des informations des fédérations départementales avec des check-lists pratiques pour les entrepreneurs.



CONFINEMENT

VOTRE UNION S'EST ADAPTÉE POUR RESTER À VOS CÔTÉS !

Comme l'ensemble de la FFB, et pour répondre aux mesures préventives mises en place par le gouvernement durant la crise du Coronavirus, votre Union s'est organisée pour que chaque membre de l'équipe puisse travailler à distance. Chacun a dû trouver ses marques (et ses outils !) pour maintenir le service à nos adhérents. Nos ingénieurs ont répondu aux appels et questions qui leur ont été faits. Et pour mieux accompagner les professionnels, une infolettre a été réalisée avec l'objectif de leur donner des outils pratiques pour poursuivre ou reprendre leur activité.



L'ÉQUIPE EN VISIO...

→ Avec le téléphone et les outils de messagerie, la visioconférence a permis à l'équipe de se coordonner et d'échanger, mais aussi de maintenir le lien.



RÉUNIONS TECHNIQUES EN VISIOCONFÉRENCE

→ Autre façon de garder le lien avec les adhérents et entre professionnels : les réunions techniques à distance ! Même si cette formule n'est pas aussi conviviale que les rassemblements de visu, elle a permis aux participants d'échanger entre professionnels et à nos ingénieurs de continuer à informer.

→ C'est cette solution qui a été privilégiée pour la tenue des différentes réunions de travail avec la filière et les différents organismes.

FLASH INFO
CORONAVIRUS

FLASHS COVID

→ Du premier envoi le 17 mars (une FAQ sur les questions sociales) au dernier envoi daté du 2 juin concernant les cotisations et contributions sociales URSSAF pour le mois de juin, l'UPMF a relayé 95 des flash-Covid produits par le Service «Editions, Presse et Communication» de la Fédération Française du Bâtiment vers les membres de son CA et de ses commissions, à charge pour ceux-ci de les relayer dans leur département.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À DISTANCE



Suite aux restrictions gouvernementales face au Covid-19, l'assemblée générale de l'Union s'est déroulée par visioconférence. Les commissions techniques sont reportées au 9 septembre à la FFB.

Cette année en raison des mesures gouvernementales, l'assemblée générale ainsi que les commissions techniques n'ont pu avoir lieu à la FFB. L'UPMF s'est donc tournée très rapidement vers l'organisation d'une AG par visioconférence le 18 juin. Les commissions techniques se tiendront en présentiel le mercredi 9 septembre à la FFB.

Après avoir traditionnellement ouvert la réunion et accueilli les participants, le président Nicolas Blangy a dressé les grandes lignes de l'année syndicale 2019.

Il a rappelé qu'en 2019, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois dont une en assemblée générale extraordinaire et une autre en assemblée ordinaire. Lors du Conseil d'administration de mars, il a notamment été exposé les comptes de l'Union et l'évolution des ses statuts, suivis de l'intervention de la société « Praagma » et de son robot peintre.

L'Assemblée générale extraordinaire de juin a entériné la modification de ces statuts. Il s'agissait de gommer toutes les obligations dues au rapprochement en 2013 des deux Unions qu'étaient l'UNRST et l'UPPF. Les statuts tels que présentés ont été approuvés. L'Assemblée générale ordinaire s'est déroulée dans la continuité de la précédente assemblée.

Lean construction et Excellence

Au cours de leurs six réunions de 2019, les membres du bureau ont traité notamment les sujets suivants : les conditions d'exécution des travaux de finition, l'évolution des statuts de l'Union, le développement de l'application l'EDTU, la réglementation amiante, la valorisation des

déchets de moquette au travers d'Optimum, de 3PF et Actions 3PF, la réponse à l'agressivité des plateformes de travaux dont celle de Leroy Merlin, l'activité des entreprises de finition et les perspectives 2020.

En ce qui concerne Club Alliance, rappelons que cette association qui permet à Reflets & Nuances de paraître grâce aux partenariats noués avec les industriels, finance également des actions au sein de l'Union, notamment des groupes de travail réunissant industriels et entrepreneurs. Le thème de travail de la Rencontre du Club Alliance 2019 a été dans la continuité de celui de 2018, c'est-à-dire l'augmentation de la productivité par la méthode Lean.

Les trois réunions des Présidents régionaux (PR) ont permis d'aborder la France des chantiers, l'excellence avec principalement un focus sur les Olympiades des métiers, la mobilisation des présidents départementaux et la journée d'accueil des nouveaux présidents.

L'application l'EDTU

L'application l'EDTU a été déployée dans le courant de l'année 2019. Cette application est l'évolution et l'amélioration des « Conditions d'exécution des travaux de finition », à l'origine un document papier né de la demande du président Lucas au bureau de l'UPMF-FFB d'une méthode pour améliorer les marges des entreprises de finition. Ce document est devenu une application pour PC, tablette et smartphone, c'est-à-dire nomade, répondant aux besoins des entreprises.

Le même environnement a été attribué à l'application mobile. L'application accueille tous les documents techniques de l'Union (réception des supports, fiches interface métier...), son actualité et le magazine Reflets & Nuances. Elle est mise à disposition gratuitement des adhérents de l'Union. ■



SYNTHÈSE DES TRAVAUX DES COMMISSIONS 2019



COMMISSION FORMATION

La commission a accueilli Damien Berton et Thomas Cronimus, deux des six lauréats M.O.F, pour qu'ils fassent part de leur expérience. Dominique Prosper, ancien inspecteur de l'Education nationale en charge de la filière aménagement, est venu présenter les différents groupes de travail paritaires, surtout ceux pour lesquels des professionnels sont requis. Le nouveau CAP peintre applicateur de revêtements a été présenté à la commission. Le BTS aménagement et finition a été sauvé. La mention complémentaire sol a été validée en remplacement du CAP solier qui a été abrogé. La commission a également travaillé à la réalisation d'une présentation des métiers de la finition, destinée aux élus qui se rendent dans les collèges afin de convaincre que notre filière n'est pas celle des mauvais élèves !



COMMISSION GESTION

La numérisation a été une de ses préoccupations premières en insistant sur les gains de productivité que pouvait apporter cette façon de travailler, surtout sur le plan administratif. La commission nous recommande de faire appel aux services d'E-BTP en ce qui concerne les achats groupés mais aussi pour leurs services : lettre recommandée en numérique, bulletin de paye, certificats électroniques etc. S'appuyant sur les épreuves subies par son président, la commission a proposé les actions à mettre en place en cas d'incapacité du dirigeant.



COMMISSION TECHNIQUE FAÇADE/ITE

La commission a suivi l'évolution de la réglementation incendie en façade en 2019. La nouvelle réglementation incendie, entrée en vigueur en janvier 2020, impacte principalement les immeubles de moyenne hauteur, entre 28 et 50 m, avec des produits isolants limités aux laines minérales. L'amiante étant très présente sur les chantiers d'extérieur, la commission a voulu sensibiliser ses confrères sur le parcours amiante. Au niveau de la prévention, la commission a aussi travaillé de concert avec l'OPPBTP notamment sur l'élaboration de guides dont celui sur le choix des décapants ou l'anticipation du risque électrique.



COMMISSION TECHNIQUE INTÉRIEUR-DÉCORATION

La commission a assuré sa fonction de veille en suivant l'évolution des peintures dites intelligentes. La connaissance de ces nouveaux produits est une plus-value pour les professionnels en leur permettant de proposer à leurs clients des produits à fortes valeurs ajoutées. Une attention toute particulière a été portée sur les interventions sur peintures au plomb car les opérations sur ce type de peinture sont de plus en plus assimilées à des interventions sur de l'amiante alors que les risques et leurs traitements sont différents.



COMMISSION TECHNIQUE SOL

Les travaux sur le DTU 53.12 qui sont en train de se terminer n'étaient qu'à l'état de projet en 2019. La commission a élaboré le PRDM sur la mesure de l'humidité des supports. Cette analyse porte sur l'étude comparative des appareils de mesure d'humidité de type capacitif (type TRAMEX) avec la bombe à carbure pour la recherche de la siccité des supports. La commission a assuré sa mission de veille technologique en étudiant les sols connectés. Cette technologie pourrait tirer la profession par le haut techniquement et dégager des marges intéressantes.



COMMISSION COMMUNICATION

Reflets & Nuances continue la valorisation des actions des entrepreneurs adhérents à l'UPMF à travers leur engagement syndical et leurs réalisations. La revue de 72 pages est éditée à 9 200 exemplaires et paraît quatre fois par an. Elle est disponible en version numérique.

À VOS AGENDAS

Les commissions
techniques auront lieu
le 9 septembre à la FFB.



BIO PUR

LA PEINTURE AU SERVICE DE LA NATURE.



PEINTURE BIOSOURCÉE

composée majoritairement
d'éléments végétaux et
minéraux à faible empreinte
carbone.



Produits disponibles en 1L, 2.5L et 10L en aspect mat et velours.

Disponibles dans les 65 agences **JEFCO**

► PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.JEFCO.FR





AIN PRÉSENTATION DU GUIDE DE L'OPPBTB

À la demande de Didier Chardeyron, son président, la section professionnelle plâtrerie peinture de la FBTP de l'Ain a organisé durant la quarantaine une visioconférence afin de présenter aux 17 professionnels connectés, le guide de préconisation de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période de Covid-19 de l'OPPBTB. Bernard Gavand, ingénieur prévention à l'OPPBTB avait été invité pour résumer ces préconisations.

GRAND-PARIS INFORMATION SUR LE PLOMB

La section UPMF du Grand Paris, le GESTES, présidé par Isabel Talaia, a organisé une visio-conférence « Quelle méthodologie d'intervention dans les cages d'escaliers contenant du plomb ? », le mercredi 17 juin. Cette réunion organisée par l'Université des métiers présidée par Stéphane Carmine a réuni 45 entrepreneurs. François Brochet de l'OPPBTB en était l'animateur.

CARNET SYNDICAL



VENDÉE LAURENT ARSELIN

gérant de l'entreprise LAIDIN Peinture SAS à Saint-Jean-de-Monts, est le nouveau président de la section professionnelle peinture/carrelage de la FFB 85.



NORMANDIE PAUL HUBERT

président de l'entreprise éponyme située à Amfreville-la-Mi-Voie, a été désigné président régional UPMF. Il représentera la FFB Normandie au CA de l'UPMF.



NORMANDIE ÉTAT DES LIEUX POST-COVID

Paul Hubert, Président régional UPMF, avait organisé une visioconférence le 27 mai afin de dresser un état des lieux de la situation post-Covid des entreprises. Fabrice Le Nôtre, chargé de mission métiers et environnement, a présenté la charte signée avec les différents partenaires de l'acte de construire pour le redémarrage des chantiers. Il a signalé que l'ensemble des Préfets allaient la signer ainsi que les Conseils Départementaux, sauf celui de l'Orne et le Conseil régional. Yves Labbé, délégué général de l'UPMF, a dressé un bilan national en précisant qu'environ 5% des salariés n'avaient pas repris le travail. Des entreprises cherchent à embaucher mais ne trouvent pas. Si globalement toutes les régions ont repris, les Hauts-de-France sont dans une situation beaucoup plus tendue et des licenciements sont malheureusement à prévoir. A Paris, les chantiers de bureaux sont à l'arrêt et les particuliers ne souhaitent pas d'intervention chez eux. Concernant les EPI et plus particulièrement les masques, il n'existe plus de rupture d'approvisionnement. Yves Labbé a indiqué que le DTU 53.12 Revêtements de sol souples et préparation des supports, sortira en fin d'année et que l'UPMF sera vigilante sur les problèmes liés à la remise du marché et au contrôle de l'humidité des supports. Enfin, Paul Hubert, partant du principe que les entreprises de carrelage (UNECP) et de peinture - revêtement de sol (UPMF) réceptionnent le même support, suggère des réunions communes à ces deux unions. Il propose qu'un sondage soit effectué auprès des différents présidents départementaux UPMF et UNECP pour connaître leur avis et leurs propositions.



© ANDRESTOCK

VENDÉE ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES

Laurent Arselin, nouveau président de la section professionnelle peinture/carrelage de la FFB 85, a organisé une visioconférence le 29 avril afin d'échanger avec les professionnels sur la situation et les solutions de chacun face à la crise sanitaire du Covid-19. Thierry Houdin, ingénieur à l'UPMF, a présenté l'activité et les actions de l'Union durant la quarantaine. Cette présentation a été suivie d'une séance de questions réponses.



© UPMF-FFB

NOS INGÉNIEURS SONT DISPONIBLES pour des visioconférences pour un point sur l'actualité, les nouveautés métier et sur l'Union. N'hésitez pas à les contacter : **Marine Poulhalec** (peinture, ITE) : 01 40 69 57 04 - poulhalecM@upmf.ffbatiment.fr : **Thierry Houdin** (revêtements de sol souples, amiante) : 01 40 69 57 08 - houdint@upmf.ffbatiment.fr

LA FRANCE DES CHANTIERS

LE SIÈGE DE WINEANDCO

Bordeaux Situé Quais des Chartrons, cet immeuble R+4 du XVIII^e a été choisi pour l'implantation du siège de la société WineandCo, spécialisée dans la vente en ligne de vins et spiritueux.

Le parti-pris de la rénovation de cet ensemble fût de retrouver et mettre en exergue les éléments décoratifs dévalorisés, parfois même dissimulés au gré des changements de destination de l'immeuble.

La difficulté pour la société Tetra aura été de concilier les obligations structurelles (renforcement des planchers) et règlementaires en matière d'isolement coupe-feu entre niveaux, sans dégrader les signes faisant la richesse de cet ensemble et tout en les associant à la modernité nécessaire au bon fonctionnement d'une entreprise connectée : création de plafond CF rajouté sous les anciens afin de conserver l'intégrité des corniches et modénatures, choix de réseaux de fluides apparents, habillages menuisés Zebrano afin de différencier et relever les pôles de locaux sociaux.

Ce fût aussi la renaissance des parquets en point de Hongrie ou encore des vitraux occultés, scénarisés par de l'éclairage indirect ou bien nettoyés, décapés, réparés, afin de retrouver toute leur luminosité et profiter d'une terrasse agrémentée de lanterneaux affleurants redonnant un éclairage zénithal à la grande salle de réunion.

Pari audacieux et réussi en à peine 5 mois pour une enveloppe de plus d'un million d'euros.



ENTREPRISE

TETRA mandataire
du groupement d'entreprise
TCE, Floirac (33)



MAÎTRISE D'ŒUVRE

AGENCE LAH / AT
(Luc Arsene-Henry et
Alain Triaud) - Juliette Faugère,
architecte chargée d'opération



PRODUITS JEFKO

ELYTE MAT EN PLAFOND,
ELYTE VELOURS
EN ÉLÉVATIONS, ALTO
VELOURS EN BOISERIES
INTÉRIEURES, ELYTE
BOIS SUR MENUISERIES
EXTÉRIURES



© AGENCE LAH/AT





Comment les entreprises de finition ont-elles vécu les heures noires du confinement, puis l'espoir ténu de reprise après le déconfinement ? Retour sur une aventure collective hors du commun.

DOSSIER

COVID-19 : RETOUR SUR UN TRIMESTRE TOURMENTÉ

Ce furent des jours difficiles. Tout le monde a encore en tête cette date fatidique, celle où tout a basculé : le 17 mars 2020. Pour les entreprises de finition, et pour beaucoup d'autres, elle a été le point de départ d'une véritable épreuve, qui est loin d'être finie au moment où vous lisez ces lignes. « D'après les premières remontées que nous avons de nos adhérents, nous sommes aujourd'hui à environ 70 % de notre activité en moyenne, explique Nicolas Blangy, président de l'UPMF-FFB et directeur général du groupe PRM & Associés à Amiens (80). Le confinement est a priori derrière nous et la majorité des chantiers ont repris, si l'on excepte les chantiers en milieu occupé en Ehpad, hôpital ou clinique. Deux problèmes majeurs perdurent toutefois : le surcoût lié au Covid-19, du fait de l'obligation de se doter du matériel de désinfection et des équipements sanitaires adaptés, et le faible niveau des nouvelles prises de commandes. Tout cela intervient dans un contexte où le recours au chômage partiel devrait désormais être limité. En outre, le fait de mettre moins de compagnons sur un chantier fait baisser le taux d'activité et le volume de chiffre d'affaires. De facto, les charges fixes ne sont plus couvertes. Tout cela n'est guère simple, d'autant plus que nos adhérents n'ont que très peu de visibilité sur la suite. Dans un tel contexte, la création d'un lot Covid ferait pleinement sens. C'est une discussion qui doit se tenir avec les maîtres d'ouvrage et l'UPMF-FFB y est prête. »

Le 17 mars, tout s'arrête

Mais revenons sur ces jours difficiles évoqués plus haut. Chacune de nos entreprises a vécu le confinement puis le déconfinement à sa manière. Pour une très grande majorité d'entre elles, l'activité a été totalement mise à l'arrêt le 17 mars et il s'est agi d'activer rapidement la demande de chômage partiel. « Nous avons mis toute la production en chômage partiel, témoigne Pascal Mélois, directeur associé de l'entreprise Tijou à Saint-Herblain (44) et président de la section peinture de la FFB 44. Seuls notre secrétariat et le

technico-commercial ont assuré une permanence trois matinées par semaine. Et la comptabilité était, elle, à 100 % en télétravail. » En général, les réponses de l'administration aux demandes de chômage partiel ont été positives et rapidement satisfaites. C'est un peu moins vrai en ce qui concerne les prêts garantis par l'État (PGE). Il est fréquent que les prêts accordés l'aient été sur une somme plus faible que celle demandée. Et les témoignages des chefs d'entreprise ont fait remonter certaines pratiques de banques assez peu attentionnées, comme la demande de renoncer à l'assurance décès en contrepartie d'un prêt (obligant ainsi le conjoint survivant à rembourser le prêt).

Après le premier réflexe ayant consisté à mettre à l'abri le personnel puis à faire un dossier de demande de chômage partiel, il a fallu consacrer le début du confinement aux autres urgences. Pour Pascal Pawlaczyc (EGP-Saudemont à Saint-Laurent-Blangy, 62), cette deuxième action a consisté à se consacrer en priorité à la facturation et à la demande d'acomptes immédiats afin de préserver la trésorerie. « Une fois cela engagé, nous avons réalisé un plan de trésorerie pour les trois mois à venir, souligne-t-il. Un exercice indispensable d'anticipation à partir du moment où toute production était arrêtée. » Le volet client n'était pas à négliger non plus. Comment gérer les chantiers en cours ? S'accorder avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les autres lots sur les conditions d'arrêt ou de continuation ? « Personne n'a regagné l'entreprise avant le 30 mars, explique Pascal Pawlaczyc. Entretemps, il a fallu faire le point avec les clients et leur demander des ordres de service d'arrêt de chantier afin d'éviter que les délais continuent à courir et que l'on se retrouve avec des pénalités à verser. Ces ordres de service nous sont arrivés assez rapidement. Heureusement qu'il y avait la FFB pour diffuser des conseils et des informations clés dans cette période, en particulier son Guide des Bonnes Pratiques, rédigé en collaboration avec l'OPPBT et qui est sorti en deux versions en avril. Bien sûr, il a fallu aussi communiquer avec l'ensemble des collaborateurs car ils étaient un peu affolés par ce qu'ils entendaient dans les médias

...

- et craignaient pour leur emploi. Je leur ai assuré que tout était mis en œuvre pour qu'ils reviennent dans de bonnes conditions. Et chaque semaine, je leur écrivais pour leur décrire la situation de l'entreprise : carnet de commandes, trésorerie, santé des collaborateurs... »
- Isabel Talaia, de l'entreprise LSP-IDF (5 compagnons et un apprenti) a elle aussi souhaité entrer rapidement en contact avec ses clients. « Deux semaines avant le déconfinement, j'avais pu obtenir un certain nombre de masques, se souvient-elle. J'ai essayé de tirer profit de cette situation en informant tous mes clients que mon personnel était en capacité de reprendre les chantiers avec toutes les mesures d'hygiène nécessaires. Mais cela n'a pas vraiment été suivi d'effets. Les maîtres d'ouvrage ont surtout souhaité se couvrir par rapport à leurs propres salariés et ne pas reprendre tout de suite les chantiers. »

Bas les masques !

Les masques, justement. Sujet brûlant, lui aussi, des premières semaines de crise, d'autant que leur possession était un sésame pour pouvoir poursuivre l'activité. Les entrepreneurs qui n'en avaient pas ont dû se débrouiller. Certains ont dû se déplacer dans d'autres départements pour en trouver. « J'ai dû passer quelques soirées à commander des masques à Taiwan », se souvient Pascal Pawlazzyck. Du reste, les délais de livraison des masques commandés se sont révélés en général assez aléatoires (certains ne sont d'ailleurs jamais arrivés à destination). Sans parler des débats sans fin sur leur bon niveau de filtration et sur les standards à respecter. Fort heureusement, la mise à jour en avril des préconisations de l'OPPBTP avec l'usage des masques alternatifs de type R1 ou R2 et des masques en tissu a constitué une évolution positive qui a pu permettre de reprendre plus rapidement. Les masques représentent à la fois un casse-tête et un coût. Ainsi, Pascal Pawlazzyck a calculé que les masques en tissu lavable ne pouvant être portés que 4 heures avant d'être lavés, six masques sont nécessaires par ouvrier afin de tenir compte du temps de séchage. Toutefois, certains entrepreneurs se sont retrouvés dans la situation inverse : avoir suffisamment de masques pour pouvoir en faire don aux hôpitaux. Il faut se souvenir combien ces derniers, surtout en début de crise, en étaient dépourvus. José Grolleau (Peintex-Daoudal, à Chambray-lès-Tours, 80 salariés), par ailleurs président de la section peinture de la FFB 37, a apporté à un hôpital de région parisienne 150 masques, 60 tenues de peintre et une boîte de 10 masques de vue. « J'ai profité d'une réunion de l'Union sur Paris pour les apporter », dit-il, se souvenant encore de l'émotion exprimée par l'infirmière qui l'a reçu. Par ailleurs, José Grolleau se rappelle aussi cette période de forte incertitude en avril dernier. « Une période durant laquelle j'ai eu énormément d'échanges avec mes confrères, sans compter les flashes infos adressés par ma section locale et départementale. Il fallait faire remonter des informations (sur les masques, sur les aides administratives, sur l'organisation des chantiers...) et les diffuser auprès de tous. Ça peut paraître étrange mais à ce moment-là on sent toute l'utilité d'être un chef de file de section. »



Et la reprise ?

« Ça a recommencé progressivement, a constaté Pascal Mélois. La semaine du 20 avril nous avons repris avec neuf gars. La semaine suivante nous étions 12 puis 20 la 3^e semaine et finalement au complet la semaine du déconfinement. Les premiers chantiers étaient ceux sur lesquels nous étions seuls. Nous avons bien sûr respecté les mesures de l'OPPBTP. Il a fallu pour cela organiser l'arrivée sur chantier des compagnons en termes de flux et les embaucher tour à tour à 30 minutes d'intervalle pour les former et leur transmettre les EPI spécifiques au Covid-19. À partir du 18 mai, les administrations ont commencé à reprendre leurs projets en cours. » Pour Isabel Talaia, la reprise a commencé par un ensemble de cages d'escalier qui était en attente. « D'autres chantiers avec la ville de Paris démarrent à partir du 2 juin et je constate que cela commence à bouger en matière de devis, y compris pour des nouveaux projets », dit-elle.

« Beaucoup de questions se sont posées à la reprise, souligne de son côté Pascal Pawlazzyck : comment reprendre ce que nous avons laissé inachevé, avec quel personnel, quel moyen de déplacement, quelles fournitures, quel délai d'achèvement ? Il fallait aussi identifier les fournisseurs en capacité de nous livrer, ce qui n'était pas si simple. Vers la mi-avril, certains se sont mis en mode livraison drive. Certes cela prend plus de temps mais cela fait partie de la phase de redémarrage. En ce qui concerne le personnel, nous avons d'abord identifié les collaborateurs qui sont prêts à reprendre puis les avons accueillis au siège par groupes de deux ou de quatre pour les former, les informer, les rassurer, leur donner leurs EPI et leur kit Covid. Toujours par groupes de deux ou de quatre, nous avons remis progressivement les compagnons sur les chantiers à compter du 21 avril. Il fallait bien sûr informer à chaque fois le maître d'ouvrage que nous revenions sur le chantier. Sur place, il faut redoubler de vigilance du fait de la co-activité. Car tout le monde n'a pas les mêmes scrupules quant au respect des règles sanitaires. »

●●●



© ADOBE STOCK

PASCAL PAWLAZYCK EST LE DIRIGEANT DE L'ENTREPRISE EGP SAUDEMONT (PAS-DE-CALAIS), DONT L'EFFECTIF MOYEN EST DE 33 PERSONNES. SON CHIFFRE D'AFFAIRES PROCHE DE 3 M€ EST PARTAGÉ ENTRE LES MARCHÉS PRIVÉS (70 %), LES MARCHÉS PUBLICS (20 %) ET LES PARTICULIERS (10 %).



© UPNF

LE MAÎTRE D'OUVRAGE DOIT PRENDRE EN CHARGE UN LOT COVID

QU'EST-CE QUE LE CORONAVIRUS ENGENDRE COMME COÛTS COMPLÉMENTAIRES POUR LES ENTREPRISES DE FINITION ?

En dehors des équipements à acquérir – qui sont différents des EPI habituels, on n'utilisait pas de gel hydroalcoolique sur les chantiers, par exemple – j'estime pour mon entreprise une perte de productivité de 10 % à 15 %. Que les mesures liées au Covid-19 durent ou pas, nous avons dû les mettre en place pendant déjà trois mois à la demande des maîtres d'ouvrage. Je veux parler ici de la désinfection régulière des chantiers, du doublement des surfaces pour accueillir le personnel ou de l'intervention des compagnons les uns derrière les autres en décalant les embauches et les horaires de prise de repas. Certains maîtres d'ouvrage nous demandent aussi de faire du zoning et aussi de nommer un référent Covid-19, généralement un conducteur de travaux, pour vérifier régulièrement que les mesures

sont en place sur les chantiers puis de faire un debrief ensuite, etc. Toutes ces mesures obèrent notre productivité et ont un coût, alors que notre marge bénéficiaire est à peine de 2 % ou 3 %.

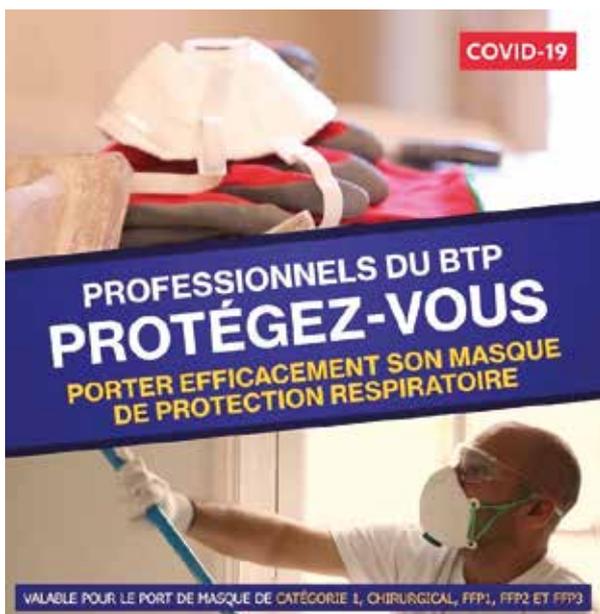
PEUT-ON OU DOIT-ON MUTUALISER CES COÛTS À TRAVERS L'INSTALLATION D'UN « LOT COVID » ?

On le peut et on le doit. J'ai pu entendre certains maîtres d'ouvrage affirmer que « c'est le problème de l'entreprise ». Or c'est faux. C'est aussi le problème du maître d'ouvrage. Certains nous disent qu'il faut voir ça avec le gros œuvre, qui gère le compte prorata. Or cela n'a rien à voir. L'entreprise gérant le prorata est-elle en capacité de mettre en œuvre les bonnes méthodes de désinfection pour respecter les règles définies dans ce domaine, avec le risque que l'on se retourne contre elle si une défaillance se fait jour dans ce domaine ? À l'évidence, non. De surcroît, le prorata a fait l'objet d'une convention dans un marché qui a lui-

même été signé en prévision d'une situation normale (hors marchés nouveaux bien sûr). L'entretien et la désinfection liés au Covid-19 entraînent donc nécessairement un surcoût aussi.

ALORS QUE FAIRE ?

Pour ma part, je défends l'idée que le maître d'ouvrage puisse gérer directement le lot-Covid avec des entreprises spécialisées, à travers une prestation contractualisée et se couvrir en termes de responsabilités derrière une entreprise dont la désinfection est vraiment le métier. Il faut clairement entamer des discussions collectives au sujet de ce lot Covid notamment avec les représentants des promoteurs et des investisseurs immobiliers, en lien avec les entreprises de gros œuvre. L'une des questions essentielles porte sur la prise en charge de la désinfection de la base-vie. Je souhaite que des discussions puissent aboutir. Il en va de la santé de mes compagnons, qui est la première de mes préoccupations. ■



●●● Pour Pascal Mélois, enfin, « la situation s’améliore mais est encore loin d’être réjouissante ». Nous sommes désormais en capacité de respecter les préconisations sanitaires et nous nous réjouissons bien entendu de la reprise d’activité, vitale pour nous, souligne-t-il. Mais cette reprise rime aussi avec surcoûts et nous ne savons toujours pas clairement qui paiera les coûts engendrés par les mesures de protection liées au Covid-19 mais aussi par la nouvelle organisation des travaux à mettre en place. Notre activité axée sur la rénovation en site occupé ou non est la plus impactée par ces surcoûts qui peuvent, selon les chantiers, aller jusqu’à 25%. » Pour absorber les surcoûts, la FFB a proposé à l’État d’instaurer a minima un coefficient majorateur de 10 % du prix des marchés en cours, comme en 1974, lors de la flambée du pétrole, et en complément, d’annuler jusqu’à la fin de 2020 les charges sociales patronales de personnes en situation de chômage partiel ayant ensuite repris le travail. « Nous espérons que l’Etat y répondra favorablement, confie Pascal Mélois. Cela nous aiderait à assurer la pérennité de notre activité mais aussi à éviter de longues négociations sur la prise en charge des surcoûts qui sont chronophages et peuvent mettre à mal notre relation client. » Les semaines qui viennent vont être cruciales à la fois pour savoir à quel moment va intervenir la vraie reprise d’activité (avant l’été ? en septembre ? en 2021 ?) et quelles conditions de prise en charge de ces surcoûts seront mises en place. ■

LES FABRICANTS EUX AUSSI MOBILISÉS

Les fabricants étaient eux aussi dans la tourmente du Covid-19 tout le printemps. « Nous étions partagés entre deux priorités fortes : protéger nos salariés et maintenir un bon taux de service vis-à-vis de nos clients afin qu’ils soient le moins en rupture possible », souligne Jérôme Gautho, directeur commercial de Forbo Flooring Systems. Pour pouvoir continuer à servir les entreprises, précisément, la quasi-totalité des fabricants a mis en place un service click & collect. Chromology, par exemple, a profité de l’inédit de la période pour améliorer les fonctionnalités du Click&collect pour les Pros existant déjà depuis deux ans pour les deux enseignes Tollens (mytollens.com) et Zolpan (eboutique.zolpan.fr). La difficulté, pour les industriels, était de faire face aux ruptures de livraison de leurs propres fournisseurs, du fait des transporteurs qui ont fait défaut. « Nous avons été obligés d’avoir recours à des transporteurs alternatifs afin de livrer nos clients sur chantier, avec des coûts nettement supérieurs dans certains cas, commente Jérôme Gautho. Mais c’était nécessaire car nos clients s’étaient eux-mêmes engagés auprès de leurs propres clients et nous devons les aider à sauver le chiffre d’affaires attendu. Nous n’avons pas souhaité répercuter ce surcoût auprès d’eux. De même, nous avons pris la décision de ne bloquer aucun compte et d’offrir aux entreprises une souplesse de règlement. Tous nos commerciaux ont appelé leurs clients pour estimer leur potentiel de commandes dans les mois à venir et adapter nos lignes de crédit. Nous allons faire en sorte qu’il n’y ait pas de défaut de livraison à la reprise. C’est pour cela que nous nous sommes assurés de monter nos stocks en puissance assez rapidement. » ■

« NOUS AVONS IDENTIFIÉ **TROIS POSTES PRINCIPAUX DE SURCÔT** », EXPLIQUE PASCAL MÉLOIS, DIRECTEUR ASSOCIÉ DE L’ENTREPRISE TIJOU ET PRÉSIDENT DE LA SECTION PEINTURE DE LA FFB 44.

1



La désinfection (décontamination et nettoyage du matériel et outillage...), soit 5 à 9 % du coût hebdomadaire

2



Les équipements (lunettes, gants, masques, gel...) qui représentent à eux seuls 3 à 5 % du coût journalier

3



La gestion de la coactivité sur les chantiers (allongement des délais engendrant des défauts de couverture de frais généraux, coordination de la coactivité...) engendrent un surcoût 6 à 12 % du coût journalier. C’est le principal surcoût lié au Covid-19 pour l’exécution de nos chantiers.

LES TROIS POSTES DE SURCÔT

LESS IS MORE.*

Moins d'emballages, moins de déchets, plus de chantiers et plus de flexibilité ** :
UZIN PE 650, le nouveau primaire monocomposant garnissant flexible.



Pour en savoir plus



* Avec moins, obtenez plus !

** Comparé à UZIN PE 630



CHRISTOPHE PIVEL NOMMÉ DIRECTEUR COMMERCIAL DE STO FRANCE

Avec plus de 20 ans d'expérience dans la gestion des ventes et du marketing, le développement de produits et de marché dans l'industrie et les matériaux de la construction, Christophe Pivel occupe le poste de Directeur commercial de Sto France depuis novembre dernier.

La mission de Christophe Pivel en tant que Directeur commercial de Sto est triple :

- optimiser la performance commerciale afin de conforter la part de marché ITE (isolation thermique par l'extérieur) de Sto ;
- poursuivre le développement de Sto sur les activités de ravalement et de bardage pour asseoir sa position de spécialiste de la façade (dans l'activité de chantier classique mais également dans les solutions de façade sur ossature bois et métallique qui font appel à une production hors site) ;
- adapter l'organisation commerciale afin d'augmenter la satisfaction client.

Son équipe se compose de 5 Directeurs de régions, du Responsable du service développement et du Responsable du service clients.

Agé de 51 ans, Christophe Pivel est marié et père d'un enfant. Il pratique assidûment le football et a gardé de ses différentes missions à l'étranger le goût pour les voyages. ■



LE GROUPE SMA ACCUEILLE GAUTHIER POPPE EN TANT QUE DIRECTEUR COMMERCIAL

Gauthier Poppe a rejoint le groupe SMA comme directeur commercial « réseau direct ». A ce titre, il prend en charge les équipes commerciales IARD et VIE. Il est rattaché au directeur général du groupe SMA, Pierre Esparbes et est membre du Comex du Groupe.

Agé de 42 ans, Gauthier Poppe est diplômé de SKEMA Business School. Il a intégré BTP Banque en 2002 où il a successivement occupé les fonctions de directeur adjoint du développement, directeur adjoint du réseau, secrétaire général avant d'en devenir le directeur général en 2018. ■



LES COULISSES DU BÂTIMENT 18^E ÉDITION

La prochaine édition des Coulisses du Bâtiment est maintenue. Elle se déroulera les 8 et 9 octobre prochain dans toute la France (et non les 1^{er} et 2 octobre comme prévu initialement).

Les scolaires pourront ainsi pousser les palissades des chantiers, les portes des ateliers et également celles des CFA. Quelle que soit la conjoncture et la situation, il a semblé important à la FFB de continuer à communiquer sur les métiers et toutes les formations du secteur comme elle l'a fait toutes ces dernières années. ■

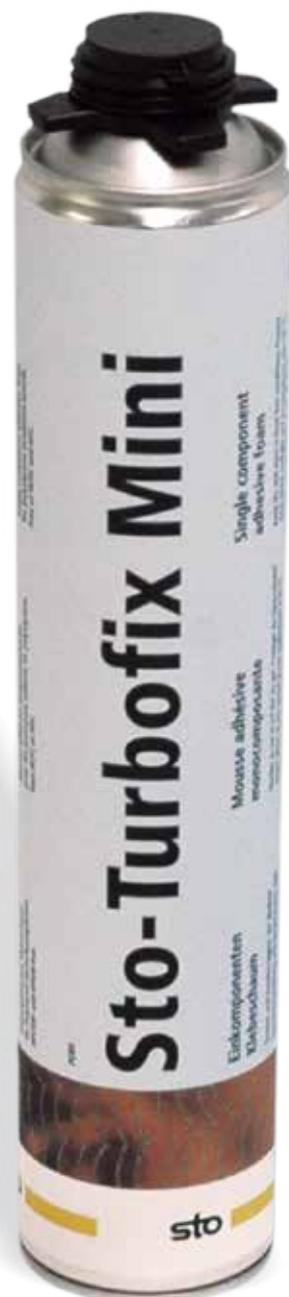


BRUNO SEVIN, NOUVEAU PRÉSIDENT D'OPTIMUM

Bruno Sevin, directeur national des ventes chez Balsan, a été élu à la présidence d'Optimum lors de l'assemblée générale du 2 juin. Il succède à l'entrepreneur Patrick Torcol. ■

Que se cache-t-il derrière du PSE calé et chevillé le jour-même ?

Sto-Turbofix Mini : le nouvel atout productivité de vos ITE.



Réduisez votre temps de collage de 30% à 50%

Sto-Turbofix Mini, il n'y a pas plus simple ! Vissez la cartouche au pistolet et c'est prêt. Sans colle à gâcher, la pénibilité est fortement réduite. Mousse polyuréthane monocomposant exclusive pour panneaux PSE Sto. Intégrée au système StoTherm Vario, avec le sous-enduit d'ITE StoLevel Uni, et certifiée par une appréciation de laboratoire (APL).

Vidéo comparative sur la chaîne Youtube Sto France.
Plus d'infos sur www.sto.fr.



sto

Bâtir en responsable.

LES RISQUES ET OBLIGATIONS DU CHEF D'ENTREPRISE D'UN POINT DE VUE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET PÉNAL APRÈS LE CONFINEMENT



▲ CLAUDE VAILLANT,
AVOCAT À LA COUR

© JURIMÉ-FTB

RELANCER LES CHANTIERS TOUT EN TRAVAILLANT EN SÉCURITÉ

LES MESURES SANITAIRES SPECIALES À METTRE EN ŒUVRE POUR PROTEGER LES SALARIÉS

La publication du guide de l'OPPBT le 2 avril 2020 a permis d'accompagner les entreprises du bâtiment pour la mise en place de mesures sanitaires spéciales pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Covid-19, afin de protéger leurs salariés.

Les entreprises doivent veiller à informer et à former les salariés sur les mesures adoptées et les équipements de protection fournis. Elles doivent s'assurer de la parfaite compréhension de ces mesures par les salariés et de leur respect effectif.

Il est recommandé de désigner un référent covid-19 sur le chantier qui coordonnera et contrôlera le respect et la mise en œuvre des mesures sanitaires et de prévenir le médecin du travail ainsi que l'inspection du travail, la CARSAT et l'OPPBT avant toute reprise.

Les premières décisions de justice montrent que la responsabilité de l'employeur est multiple dans le contexte actuel de l'état d'urgence sanitaire. Il doit adopter une démarche de prévention en réévaluant les risques professionnels pour tenir compte des risques inhérents au Covid-19.

L'employeur détermine alors les mesures organisationnelles (mise en place de l'activité partielle, d'un roulement), techniques et comportementales pour protéger la santé des salariés en associant les partenaires sociaux et le CSE.

À cet égard, l'employeur peut sanctionner les fautes qui seraient commises par les salariés pendant cette période qui ne respecteraient pas les gestes et mesures barrières.

BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE

Le cabinet SCP Vaillant met à disposition sur son site une large bibliothèque numérique, ouverte à tous.

Pour en savoir plus :
<https://cabinet-scpvaillant.fr>

Après une phase de confinement qui s'est traduite par près d'un mois et demi d'arrêt quasi complet de l'activité du bâtiment, la reprise progressive des chantiers est déjà amorcée sur la base du guide de préconisations de sécurité sanitaire de l'OPPBTP et conformément aux instructions gouvernementales, afin de préserver la santé des travailleurs.

À cette occasion, les entreprises de bâtiment sont confrontées à certains freins qui retardent une véritable reprise, outre les nouvelles problématiques tant sur le plan sanitaire, économique que sur le plan pénal soulevées par l'épidémie au Covid-19.

Il est donc indispensable qu'elles assurent la sécurité de leurs salariés afin de prévenir toute action, et qu'elles connaissent leurs droits face aux maîtres d'ouvrages et à leur donneur d'ordres en cas d'arrêt, de suspension de chantier ou de reprise.

En tout état de cause, la mise à jour du DUER (document unique d'évaluation des risques), du PPSPS / PGC SPS notamment du fait de la coactivité sur les chantiers, du PCA (plan de continuité de l'activité) reste essentielle pour anticiper les risques liés à l'épidémie.

Même si l'employeur a mis tout en œuvre pour assurer la sécurité de ses salariés, ces derniers voudront, dans certains cas, exercer leur droit de retrait (hors période d'activité partielle).

Dans tous les cas, l'employeur ne peut sanctionner le salarié pendant la durée de l'exercice de son droit de retrait.

Il ne peut pas davantage demander à ses salariés de lui fournir un « certificat de bonne santé » pour s'assurer de l'absence de contamination, ce d'autant que le secret médical empêche l'employeur de réclamer les résultats d'un examen de santé.

L'OPPBTP met cependant à disposition un modèle d'attestation à faire signer par le salarié affirmant qu'avant de reprendre le travail, il a été interrogé sur son état de santé et a reçu une sensibilisation quant au risque Covid-19 et que les équipements de protection lui ont été remis.

LES RISQUES ENCOURUS EN CAS DE NON-RESPECT DES MESURES DE PREVENTION AU TRAVAIL

L'obligation de sécurité incombant à l'employeur¹, si elle ne constitue plus une obligation de résultat imposant l'élimination du risque de contamination par le Covid-19 dans l'entreprise, reste une obligation de moyens renforcée qui l'oblige à adopter les mesures de prévention de cette maladie qui s'imposent.

Le manquement à cette obligation dans l'un de ses volets constitue une possible source de mise en cause de la responsabilité de l'entreprise, au plan civil comme pénal.

La responsabilité pénale du chef d'entreprise pour faute inexcusable, ou pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui

La reprise des chantiers se heurte à la possible responsabilité du chef d'entreprise face à un cas d'infection au Covid-19 sur un chantier. En effet, il peut engager sa responsabilité pénale si le salarié démontre :

- un manquement de la part du chef d'entreprise aux mesures nécessaires pour le protéger,
- qu'il a contracté le virus au sein de l'entreprise,
- qu'il en a gardé des séquelles.

Si l'employeur applique strictement les préconisations figurant dans le guide de l'OPPBTP, et met à jour ses documents d'évaluation des risques, la faute sera toutefois plus difficile à démontrer.

Le salarié ou les organisations syndicales peuvent également porter plainte pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui, voire pour homicide involontaire.

Les juridictions ont déjà fait preuve de sévérité envers les employeurs² en jugeant qu'ils ont commis une faute en ne respectant pas l'obligation particulière de sécurité mise à leur charge au cours de l'épidémie au Covid-19.

Le risque pénal pour l'employeur proviendra davantage de la transposition en pratique d'obligations préexistantes, liées aux DUER, PPSP notamment, ainsi que ceux portant sur la formation et l'information des salariés.

La responsabilité civile du chef d'entreprise

L'entreprise peut engager sa responsabilité civile tant sur le plan des accidents du travail et des maladies professionnelles que sur le manquement à ces obligations de prévention. Une telle action supposera la reconnaissance préalable du caractère professionnel de la contamination au Covid-19³. Mais l'employeur pourra la discuter car le Covid-19 est une maladie contagieuse susceptible d'avoir été contractée à tout moment et en tout lieu, donc pas spécifiquement au temps et au lieu de travail.



¹ Article L.4121-1 du Code du travail / ² Voir notamment la décision « Amazon Logistic » rendue par le Tribunal judiciaire de Nanterre, confirmée en appel par la Cour d'appel de Versailles le 24 avril 2020. / ³ A ce jour, le Covid-19 n'est pas inscrit au tableau des maladies professionnelles.

••• UNE REPRISE DES CHANTIERS CONCERTÉE, ET PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX

LA NÉCESSAIRE COLLABORATION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION POUR PRÉSERVER LA SANTE DE TOUS

Pour que l'activité puisse reprendre sereinement, les différents acteurs d'un chantier doivent prendre part à cette nouvelle organisation et se conformer aux multiples adaptations rendues nécessaires.

L'organisation générale et la sécurité du chantier n'est pas de la responsabilité de l'entreprise, mais celle du maître d'ouvrage (public ou privé).

Ces derniers doivent donc accepter, avant toute reprise, les conditions générales d'intervention de chaque entreprise, et en particulier les conditions spécifiques d'hygiène et de règles sanitaires qui seront mises en œuvre.

Ils vont devoir analyser la capacité de toute la chaîne de production de reprendre l'activité (maître d'œuvre, coordonnateur SPS, bureaux de contrôles, sous-traitants, fournisseurs, transporteurs, etc.) ; les conditions d'intervention extérieures ou intérieures ; le nombre de personnes sur le chantier ; la coactivité. Le maître d'ouvrage peut cependant prendre la décision d'ajourner les marchés au titre de son obligation générale de sécurité du chantier en fonction des circonstances.

Pour ce faire, il doit solliciter du maître d'œuvre et du coordonnateur SPS leur avis sur les conditions de poursuite du chantier pour ces entreprises, comme pour le personnel de ces prestataires, ainsi que sur les demandes de suspension ou d'arrêt de chantier, et leur lien avec l'épidémie.

Cet ajournement doit intervenir de manière officielle, de manière à ce que l'entreprise puisse solliciter l'indemnisation de l'ajournement, voire la résiliation du marché selon la durée de l'ajournement. Dans une telle hypothèse, il est recommandé à l'entreprise de protéger ses ouvrages, demander la réalisation d'un constat contradictoire portant sur ses ouvrages, ainsi que le transfert de garde, voire de demander la réception, et surtout, de facturer les travaux réalisés.

LES CONDITIONS FINANCIÈRES DU REDÉMARRAGE DES CHANTIERS

Si les maîtres d'ouvrage acceptent la poursuite du chantier, après un ajournement, l'entreprise (sous-traitante ou donneur d'ordres) sera toutefois confrontée à plusieurs risques :

- l'application de pénalités de retard : celles-ci sont suspendues pendant la période juridiquement protégée (soit jusqu'au 24 juin 2020⁴) ;

- la prolongation du délai d'exécution ;
- l'indemnisation pour les difficultés liées à l'exécution du chantier.

Si le maître d'ouvrage entend appliquer des pénalités, ou résilier le marché, l'entreprise devra démontrer que son inexécution relève d'un cas de force majeure⁵, autrement dit qu'elle n'a pas pu s'exécuter en raison de l'épidémie. Dans tous les cas, l'entreprise doit constituer des preuves (arrêt de travail des salariés, fournisseurs défaillants notamment).

Selon les dernières annonces officielles, le virus sera considéré comme un cas de force majeure pour les marchés publics de l'Etat, et ceux passés par la Région. L'entreprise pourra également solliciter son indemnisation en contrepartie de la poursuite de l'exécution du marché sur le fondement de l'imprévision⁶.

Le sujet de la prise en charge des surcoûts est un sujet majeur pour les entreprises dont la productivité des salariés a été fortement impactée.

Les toutes premières estimations de la FFB montrent que le respect des protocoles OPPBTP conduit à un surcoût global supérieur à 10%.

Ce surcoût intègre les surcoûts directs tels que les équipements de protection individuelle, la location d'installations de chantier à désinfecter régulièrement, les mesures de désinfection, les surcoûts de la garde du chantier, la modification des PGC SPS et PPSPS, ou les frais de transports multipliés, ainsi que les coûts indirects liés à la perte de productivité.

Ce surcoût doit donc être partagé par toute la filière, de la maîtrise d'ouvrage aux fournisseurs, afin d'être supportable.

Une charte de bonnes pratiques partenariales a vu le jour dans les Hauts-de-France, et une sous-commission a été créée pour élaborer un cadre définissant les conditions financières du redémarrage des activités des entreprises du bâtiment.

Dans l'attente de son déploiement sur l'ensemble du territoire, il est notamment question de mettre au compte prorata toutes les dépenses liées à la crise de Covid-19.

À l'issue de cette crise, ou lors de l'établissement des décomptes, la question des surcoûts reste donc entière. ■

⁴ Un projet de loi est en cours pour proroger l'état d'urgence sanitaire au 23 juillet 2020 inclus.

⁵ Force majeure : l'évènement doit être extérieur aux parties, irrésistible (c'est-à-dire qu'il rend l'exécution des obligations contractuelles impossible, provisoirement ou définitivement), et ses conséquences doivent être imprévisibles au moment de la signature du contrat.

⁶ Théorie de l'imprévision : l'évènement doit être imprévisible et extérieur aux parties ; les sujétions imposées par le coronavirus étant imprévisibles, elles ne semblent pas être comprises dans le prix. Donc elles semblent pouvoir être indemnisées pour les entreprises. En outre, l'évènement doit provoquer un bouleversement dans l'économie du contrat.

Balsan
BALSAN

Designed & Made in France

Collection Color Scale

GREY MATTER

Quand le design inspire la matière grise



FullColors
core system

EgoBalance
Sustainable Yarn

Avantages du fil teint masse **EgoBalance** :
Entretien facilité et zéro décoloration.

Siège HQ
Showroom Paris

2 Corbilly • 36330 Arthon France
99 r. de la Verrerie • 75004 Paris France
www.balsan.com

T +33 2 54 29 16 00
T +33 1 43 70 49 32

LA PAROLE À...

Renforcer la posture d'écoute vis-à-vis des entrepreneurs et développer auprès d'eux une relation plus que jamais basée sur la transparence : telle est la volonté de l'Aficam dans cette période marquée par la crise sanitaire et dont les industries des colles, adhésifs et mastics souffrent elles aussi fortement.



80%

C'EST LE TAUX
DE REPRÉSENTATIVITÉ
DE L'AFICAM SUR
SON MARCHÉ

“

L'AFFILIATION DE L'AFICAM À LA FIPEC
PERMET DE CRÉER DES SYNERGIES
SUR UN GRAND NOMBRE DE SUJETS,
D'ORDRE ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
RÉGLEMENTAIRE ET ENVIRONNEMENTAL.

”

JÉRÔME DES BUTTES

Pouvez-vous nous présenter l'Aficam que vous présidez, en quelques mots ?

L'Association Française des Industries des Colles, Adhésifs et Mastics regroupe 28 sociétés et représente à ce titre 80 % du marché. Elle est une organisation professionnelle affiliée à la FIPEC (Fédération des industries des peintures, encres, couleurs, colles et adhésifs). Notre association, qui a valeur de syndicat, a pour vocation de représenter nos secteurs dans tous les domaines : économique, social et environnemental. Ainsi, dans un contexte réglementaire toujours plus dense, l'un des enjeux de l'association est de porter auprès des pouvoirs publics français et européens, et en particulier du législateur, la parole des professionnels du secteur afin que ces réglementations puissent être, in fine, les plus assimilables possible par nos entreprises. En effet, ce n'est pas toujours facile pour elles. Ainsi, par exemple, il nous a été demandé il y a quelques années de réduire l'utilisation des solvants, alors qu'avec la crise du Covid-19, les pouvoirs publics nous ont demandé de produire du gel hydroalcoolique. Or le gel est à base de solvants. Par conséquent notre rôle est d'alerter les décideurs publics dès lors qu'il nous est impossible d'agir, dans le but de trouver des solutions valables pour toutes les parties.

Comment l'Aficam procède-t-elle pour trouver ces solutions ?

L'une des principes clés est de pouvoir discuter et intervenir le plus en amont possible d'une décision politique, plutôt que de se positionner en réaction. L'idée est de pouvoir informer nos adhérents au plus tôt afin qu'ils puissent se conformer à un nouveau standard, par exemple, dans un agenda qui soit le moins contraint possible. Lorsque les délais sont courts, en effet, cela pose problème. Pour les industriels du secteur, il faut au moins 6 mois pour reformuler une ligne de produits complète... et 15 fois 6 mois lorsqu'il y a 15 lignes de produits concernées. Tout cela est essentiellement une question de disponibilités humaines. En règle générale, les pouvoirs publics poussent pour agir le plus rapidement possible. Nous leur disons qu'il est possible d'introduire le changement souhaité mais qu'il nous faut plus de temps. Parallèlement, il nous est demandé aussi de réaliser des études techniques en coopération avec certaines commissions, par exemple pour démontrer l'intérêt des sols collés pour faire barrière aux bactéries.

Quels ont été les temps forts ces derniers mois pour l'Aficam et ses membres ?

De toute évidence, le chantier le plus important a été celui de la prise en charge de la crise sanitaire. Tous nos métiers ont été impactés, mais dans une moindre mesure pour les

industriels qui œuvrent pour les secteurs de l'alimentaire et de l'emballage, pour la simple raison que la population a toujours besoin de se nourrir. Pour le reste, tout ce qui n'est pas essentiel a été stoppé. Un grand nombre d'industriels a dû faire face à une baisse d'activité. Parallèlement, il a fallu s'organiser pour appliquer les gestes barrière et les mesures de distanciation sociale. Une seule chose importait à tous : la sécurité des collaborateurs.

Quel a été le secteur d'activité le plus touché ?

Sans conteste, le bâtiment. Il représente d'ailleurs plus de 60 % de l'activité de nos adhérents. Il y a eu un arrêt complet dans ce domaine. Dans les premiers jours du confinement, ces entreprises ont tourné à 10 % de leur activité habituelle, pour repartir ensuite très progressivement. Nos clients artisans ont pu redémarrer un peu plus vite que certains secteurs comme le génie civil ou le gros-œuvre, pour lesquels la reprise a été plus compliquée, le temps de s'assurer, notamment, de la sécurité des collaborateurs. C'est en train de repartir actuellement. Juste avant le déconfinement, nos adhérents travaillent en moyenne à 50 % de leur activité habituelle.

Quels sont vos prévisions pour la période à venir ?

Les deux prochains mois vont être cruciaux. Les chantiers lancés vont aller à leur terme. La principale inquiétude porte sur les décisions de lancement de chantiers. Pour rétablir leur trésorerie, les entreprises et donneurs d'ordre pourraient décaler leurs investissements. Je pense que les chantiers de sécurité et bien sûr les travaux obligatoires vont être lancés. En revanche les projets de décoration risquent d'être repoussés.

Dans ce contexte, quelles sont vos relations avec les entrepreneurs, en particulier en finition ?

L'Aficam et ses adhérents ont toujours eu à cœur de développer des relations sereines et transparentes avec les entreprises. Ainsi, par solidarité avec elles, nos industriels ne répercuteront pas ou peu sur leurs prix les coûts liés à la crise du coronavirus. Notre intérêt est que nos propres clients soient en bonne santé sur le plan économique. De façon générale, nous cherchons à être le plus proche possible des entreprises et à les écouter. C'est en les écoutant que l'on avance. Notre présence régulière sur les chantiers pour conseiller et faire la démonstration de l'application de nos produits en atteste. Notre souhait le plus fort est que l'activité puisse redémarrer pour tout le monde après cette crise sanitaire sans précédent. ■

LFP INTERIM VOUS SOUTIENT DANS VOTRE REPRISE



**RAPIDITÉ
PRÉCISION
RIGUEUR
EFFICACITÉ
EXPÉRIENCE
PRÉSENCE SUR LE TERRAIN**

EXPERT EN PEINTURE RAVALEMENT ET FINITIONS

premier prestataire en personnel intérimaire des entreprises de peinture en Ile-de-France depuis 1976

N'HÉSITEZ PLUS !

Absences imprévues, équipes insuffisantes, commandes exceptionnelles...
Le travail temporaire propose une solution immédiatement opérationnelle.

Peintres finisseurs, Enduiseurs, Pistoleteurs, Poseur de Sols, Décoratrices/Décorateurs, Ravaleurs en isolation thermique et Maçons pierreux...

**PRENONS RENDEZ-VOUS ENSEMBLE AFIN D'ÉVALUER VOS BESOINS ÉVENTUELS
ET VOUS PRÉSENTER NOS SOLUTIONS**



**M. JEAN-MARIE OMER
PORT : 06.80.18.27.65
LFP147@LFPINTERIM.COM**

ACTUALITÉ

IMAGE ET VISIBILITÉ

DES VUL BIEN EN VUE

Les utilitaires constituent la partie visible d'une entreprise. Pour les transformer en publicité ambulante, il suffit au peintre-solier de les habiller à ses couleurs.

Le matin, sur les artères des grandes cités engorgées, on croise souvent un flot de camionnettes blanches. Cette teinte est l'usage, notamment dans le secteur du BTP. « Un peu dommage de rester noyé dans la masse, déclare Emmanuel Binet, gérant de SmartPrint à Lissieu, près de Lyon. Des études montrent en effet qu'un VUL est vu en moyenne par 1 000 personnes chaque jour ». Il suffit donc d'habiller ses utilitaires aux "couleurs" de son entreprise pour les transformer en vecteurs de communication mobiles. Même arrêté, un VUL floqué joue son rôle. « Stationné devant un chantier, il intrigue souvent les habitants qui n'hésitent pas à se renseigner pour savoir si cette entreprise a fait du bon boulot. Si c'est le cas, le voisin en confiance, sollicitera ce solier-peintre pour une intervention ultérieure », se félicite Emmanuel Binet. L'impact d'un VUL "logoté" est donc très important qu'il soit ou non en mouvement.

Quelle déco choisir ?

« Les camionnettes ont toujours servi de réclame. Auparavant, celles-ci étaient simplement peintes à la main », rappelle François Piot, directeur de l'Observatoire du Véhicule d'Entreprise Arval. Aujourd'hui, le total covering, une seconde peau de plastique perd du terrain. Il faut dire que cette technique de pose assez délicate demande l'intervention d'un professionnel. La technique a beaucoup évolué. Les panneaux plastifiés sont de plus petites dimensions et il est désormais possible d'y imprimer à peu près ce que l'on veut. Ces éléments se posent et se déposent très aisément. A tel point, que les sites de covering



«à réaliser soi-même», se multiplient. Dans ce cas, la procédure est simple :

- on retrouve son VUL dans la liste du prestataire Internet ;
- on élabore en ligne la déco et les informations que l'on souhaite voir figurer ;
- on reçoit les autocollants par correspondance. Leurs côtes s'adaptent parfaitement aux formes et dimensions des surfaces du véhicule.

La pose est très aisée, voire ludique. On trempe l'autocollant dans de l'eau savonneuse, on pose. Le

● ● ●

- ● ● séchage achevé, le film se retrouve solidement arrimé aux parois du VUL.

Enfin, une nouvelle technique basée sur l'utilisation de plaques aimantées façon magnet de frigo, a vu le jour. Elle permet de réajuster ou d'ôter le marquage à loisir. Le véhicule se retrouve "nu" en un tournemain.

Quel coût ?

Le cout d'une décoration a beaucoup baissé ces dernières années. « Il faut compter entre 259 euros pour un Kangoo, 349 euros pour un Trafic et 500 euros pour un Master », rappelle le gérant de SmartPrint. Pas hors de prix... Comparé à un film adhésif, le marquage "façon magnet", est plus onéreux. Le tarif est supérieur d'environ 50 %. Le total covering qui demande l'intervention d'un pro, est beaucoup plus cher, autour de 1500 euros, le VUL. Quelle que soit la technique choisie, le retour sur investissement est élevé et immédiat.

Le message

En plus du logo, il est judicieux d'indiquer le téléphone, le site Internet et le mail de l'entreprise. Attention, pour qu'un VUL marqué "porte ses fruits", il doit impérativement être bien tenu, propre et sans bosses. Dans le cas contraire, le même véhicule floqué risque au contraire, de ternir l'image de son entreprise. Qui voudrait confier son chantier à une entreprise dont les véhicules sont mal tenus ? Bref, pour que la publicité porte ses fruits, l'excellence est de mise. ■



JEAN-PIERRE DELLASETTE

PDG DE
FOLGHERA-BELAY
À VAUX-EN-VELIN

« J'ai repris cette entreprise de peinture en 2009. A l'époque, les peintres se déplaçaient en transport en commun, pendant que le matériel et les matériaux étaient acheminés sur les chantiers via un utilitaire. Aujourd'hui, tout le monde est véhiculé, à raison d'une auto pour deux peintres. Ces derniers apprécient. Les vingt-cinq VUL de l'entreprise sont "marqués" selon notre charte graphique à trois couleurs, très précise. Je voulais que se dégage une cohérence, une identité graphique de l'entreprise. Il fallait que mes hommes se retrouvent dans cet environnement, qu'ils puissent s'identifier. Résultat, notre flotte se remarque dans Lyon et sa région. Bien souvent des connaissances me disent : « j'ai vu ton gars dans mon quartier ». Concernant le message inscrit sur le floqué, nous avons juste indiqué nos trois métiers : ravalement, plâtre, peinture. C'est notre concessionnaire Renault qui se charge de la couverture, via un prestataire local. ■



ARVAL : OFFRE SPÉCIAL DÉCONFINEMENT

Avec le Covid-19 qui rode encore, les habitudes de circulation évoluent. « Les professionnels souhaitent changer de modes de déplacement à Paris et dans les grandes métropoles notamment », déclare Ferréol Mayoly, DG d'Arval. A l'écoute des besoins et des envies de ses clients, le loueur longue durée lance un nouveau programme, dénommé "The Journey Goes On", qui inclut plusieurs solutions de mobilité alternatives : VN en contrat moyenne durée (sans engagement) à 6,99 euros/jour, VO et toutes sortes de solutions de mobilité douce basées notamment sur l'usage du vélo, avec la location de vélos électriques ou encore le VéloPartage.



NETTOYAGE/DÉSINFECTIION : PENSEZ AU PROTOCOLE

Par ces temps d'épidémie, le chef d'entreprise a une responsabilité morale mais aussi pénale vis-à-vis de la santé de ses salariés. Pour réduire les risques, il faut éviter au maximum que les autos passent de main en main. On peut aussi mettre en place un protocole de nettoyage/désinfection interne à l'entreprise. Cette charte consigne la manière de désinfecter : clé, poignées, volant, levier de vitesses, frein à main... elle indique quel produit utiliser pour chaque opération.

POST-CONFINEMENT : QUELS POINTS SURVEILLER ?

Pour repartir du bon pneu, il est bon de : vérifier la pression ; repérer d'éventuelles craquelures sur la bande de roulement ; détecter toute hernie sur les flancs ou une usure importante des sculptures. Sur les utilitaires restés en stationnement longtemps, un "plat" peut s'être formé au niveau de la zone en contact avec le sol. « Cela peut nuire à la tenue de route », explique-t-on chez Goodyear. Dans la plupart des cas, le pneu reprend sa forme après avoir reçu un peu d'air frais.

Les innombrables équipements électroniques dont disposent les utilitaires d'aujourd'hui, sollicitent la batterie, même quand le véhicule ne roule pas. Un petit coup de boost préviendra de rester bloqué le jour de la reprise. On peut aussi : vérifier le bon fonctionnement de l'éclairage (les ampoules notamment) ; faire le plein pour disperser le dépôt de résidus au fond du réservoir ; inspecter les niveaux d'huile, de liquide de freins ou de lave-glace... ; vérifier les balais d'essuie-glace qui peuvent avoir perdu de leur efficacité. ■



we
care

Éblouissez vos projets !

PARCE QUE CHAQUE **FAÇADE**
EST UNIQUE, SORTEZ DE L'ORDINAIRE !

weberdeko métal, notre patine
de fabrication française,
se décline en 20 couleurs brillantes
et tendances, pour un effet créatif
et entièrement personnalisé.
Se pose sur tous nos enduits
talochés ou matricés, dans le neuf
comme en rénovation !



ÉVOLUTION

OUTILS NUMÉRIQUES POUR LE TÉLÉTRAVAIL

Les grèves de décembre 2019 ainsi que la crise sanitaire liée au Covid-19 ont considérablement modifié l'organisation des entreprises. Le télétravail s'est soudain transformé en un pilier du plan de continuité d'activité de nombreuses organisations pour peu qu'elles disposent des outils informatiques adéquats. Zoom sur les logiciels indispensables à un télétravail efficace et réussi.

L'engouement pour le télétravail ne cesse de croître ces derniers mois. Le BTP n'échappe pas à cet enthousiasme soudain pour le travail à distance, même si ce mode d'organisation exclut certaines fonctions clés comme par exemple les conducteurs de travaux qui sont avant tout des acteurs de terrain. Pour autant, la préparation et la gestion du chantier ou encore les travaux administratifs peuvent être réalisés en télétravail. Entreprises et salariés doivent donc choisir les bons outils numériques à disposition afin de réussir cette transformation organisationnelle qui s'impose à eux et gagner en productivité. Dans son étude annuelle 2020 dédiée au télétravail, le groupe Malakoff Humanis annonce que 28% des entreprises qui ne proposaient pas le télétravail auparavant et dont le métier le permet, ont changé de position et déclarent l'avoir finalement accordé à leurs salariés pendant les mouvements sociaux de décembre 2019. Les entreprises ont accéléré leur prise de conscience de l'utilité du télétravail avec la pandémie du Covid-19. Toujours selon cette même étude, 65% des dirigeants sont convaincus que le télétravail va continuer de se développer dans les prochaines années et qu'il constitue un excellent outil en cas de situation exceptionnelle.

Visioconférence

La visioconférence s'avère être un outil puissant en remplacement d'une réunion physique. De nombreux salariés et entrepreneurs l'ont utilisée durant la période de confinement que ce soit depuis leur smartphone, tablette ou ordinateur. Bien que virtuelle, la visioconférence permet d'effectuer des entretiens d'équipe et d'assurer le lien humain et l'échange malgré la distance. Elle rend possible la tenue de réunions courtes et efficaces tout en favorisant la concentration. De nombreux logiciels de visioconférence tels que Skype, WebEx, Lifesize ou encore Zoom sont disponibles sur le marché à condition d'avoir accès à une connexion internet haut débit (4G, ADSL ou fibre optique). Peu connu jusqu'ici, le logiciel Zoom s'est rapidement imposé durant la crise du Covid-19 avec environ 200 millions de personnes connectées par jour. Un bémol toutefois, des experts informatiques ont révélé dans ce logiciel des failles de sécurité qui ont nécessité des correctifs par l'éditeur. Pionnier des outils de téléphonie et de réunion à distance, le logiciel Skype demeure donc aujourd'hui encore la valeur sûre et simple à mettre en place pour les collaborateurs d'une entreprise séparés par les kilomètres. Racheté en 2011 par Microsoft, Skype est disponible sur toutes les plateformes mobiles, PC, Mac ou Linux. Son utilisation requière simplement un compte Skype ou Microsoft.



Ce logiciel permet à la fois de chatter, réaliser un appel téléphonique ou encore une vidéo à plusieurs. Il est également possible de partager son écran pendant une visioconférence afin de projeter un diaporama ou un document nécessitant des échanges ou des arbitrages. De son côté, LifeSize, acteur mondial de l'innovation dans le secteur des solutions de collaboration vidéo et de productivité des réunions dispose d'une solution de visioconférence largement déployée dans de grandes organisations telles que Toyota, la Nasa ou encore la FFB qui en ont fait la renommée. L'outil est simple, intuitif et surtout sécurisé. Il dispose de nombreuses fonctionnalités d'enregistrement et de streaming dans une qualité haute définition. En mars dernier, Lifesize a annoncé la mise à disposition gratuite et illimitée de sa solution de visioconférence pour que les équipes dispersées et les centres de contact puissent continuer de travailler. Enfin, Cisco WebEx est une solution numérique de visioconférence également conçue pour les entreprises. Ce logiciel permet de réaliser des réunions vidéo ou audio de qualité mais aussi de partager des données. Cisco propose une version Starter de WebEx pour les petites équipes à 12,85€ par mois. Elle inclut la possibilité de réaliser des réunions jusqu'à 100 participants pendant une durée pouvant aller jusqu'à 24 heures. Tout comme Lifesize, WebEx Starter permet d'enregistrer les réunions au format

MP4 dans le cloud (5 Go de stockage inclus). Un tableau de bord est mis à disposition de l'hôte de la réunion qui a aussi accès à une assistance client en cas de besoin.

Outils de communication

Le travail à distance nécessite parfois de courts échanges avec les collègues. Dans ce cas, nul besoin de réaliser une visioconférence : des outils de messageries instantanées peuvent tout à fait être la solution. Ainsi, le logiciel web Slack est une plateforme de messagerie instantanée qui permet de garder le contact en temps réel avec les membres de son équipe. Il est ainsi possible de chatter, partager des fichiers, archiver ou rechercher des informations dans les anciens échanges. L'interface de Slack est conviviale et simple d'utilisation. Elle permet par ailleurs d'organiser les discussions par équipe ou projet. Cet outil est disponible gratuitement en version de base mais il existe également des versions payantes à partir de 6,25€ par mois afin de disposer de davantage de services tels l'accès à l'historique complet des messages de l'entreprise ou bien d'assurer une collaboration sécurisée avec les organisations externes ou les invités dans Slack. Une alternative séduisante à Slack est l'application Fleep. Cette dernière propose aussi de converser en temps réel avec les membres de son équipe. Au fur et à mesure que les discussions et les décisions sont prises dans Fleep, il est possible de les suivre dans le tableau de bord de la conversation. ●●●

- De même, Fleep dispose d'un tableau des tâches permettant de créer des tâches, de les affecter et de suivre leur avancement. Fleep est téléchargeable gratuitement sur Mac, Windows, iPhone ou Android. Comme ses concurrents, Fleep propose des offres payantes telle que l'offre Affaires à 5€ par mois qui permet de disposer d'un nombre de conversions de groupe illimité et d'une capacité de stockage de fichiers étendue à 100 Go.

Gestion de projets et collaboration

Depuis quelques années, de nouvelles méthodes de gestion de projet dites « agiles » sont apparues afin d'organiser les projets du BTP. Elles sont généralement disponibles sur des plateformes web à l'instar du logiciel Trello qui facilite le travail à distance. Ce dernier est une application collaborative qui permet d'organiser simplement son travail en équipe afin d'obtenir une vision d'ensemble sur ce qu'il reste à faire, sur les actions en cours et sur les tâches terminées. Le travail à faire est tout d'abord listé et estimé en complexité relative, puis traité par priorité. Le suivi est réalisé quotidiennement par l'équipe entière (en visioconférence dans le cas du télétravail) afin de pouvoir identifier des points de blocages et de trouver rapidement des pistes de solution. A chaque instant, le responsable d'équipe peut visualiser qui travaille sur quoi ainsi que le statut des tâches et des projets (avancement, points de blocage...). La version gratuite de Trello est souvent suffisante dans le cadre d'une utilisation en TPE-PME. De même, Asana est une plateforme populaire et robuste de gestion du travail qui permet à une équipe distante reste concentrée sur ses objectifs, projets et tâches quotidiennes, à tout moment et en tout lieu. Grâce à cet outil web, il est possible de définir des priorités et des délais, de partager des informations et d'attribuer des tâches. Le responsable du projet peut aussi créer des plans de projet graphiques afin de visualiser la planification de chaque étape. Asana assure en outre le suivi des risques et la gestion des problèmes. Ce logiciel est disponible gratuitement dans sa formule Basic et à 10,99€ par mois dans sa version Premium qui permet notamment un nombre de participants illimité et dispose d'une console d'administration avancée.

Partage de documents

Le télétravail nécessite régulièrement le partage de documents et l'envoi de fichiers volumineux. Dans ce cas, plutôt que d'utiliser un logiciel de messagerie qui est souvent limité dans la taille des pièces jointes, il s'avère plus efficace d'avoir recours à des applications dédiées telles que WeTransfer ou encore Google Drive. Ainsi la version gratuite de WeTransfer permet de transférer à un ou plusieurs destinataires des fichiers jusqu'à 2Go.



▲ AUJOURD'HUI, LES OUTILS DE TÉLÉTRAVAIL PERMETTENT AUX SALARIÉS DE RÉALISER À DISTANCE TÂCHES ADMINISTRATIVES ET PRÉPARATION/GESTION DE CHANTIER.

Aucune création de compte n'est nécessaire. Le fichier est alors disponible deux semaines sur la plateforme et téléchargeable par le ou les destinataires à l'aide d'un simple lien internet. L'expéditeur est immédiatement alerté par e-mail lorsque le fichier est récupéré par le destinataire. En ce qui concerne Google Drive, il s'agit de l'outil de référence de la suite Google dédié au partage de documents. Il permet de stocker jusqu'à 15Go de données sur le cloud et de les rendre accessibles aux destinataires choisis. Tout type de fichier peut y être stocké : vidéos, photos, documents, présentation. Par ailleurs, grâce à la suite Google (notamment les outils Google Docs, Google Slides et Google Sheets), il est possible de modifier en ligne, en temps réel et à plusieurs, les documents texte, les diaporamas ou les tableaux. Notons enfin que le partage de document nécessite parfois la signature électronique à distance. Des applications spécifiques comme Yousign permettent ainsi de signer à distance un contrat. Nul besoin donc de courrier papier ou de déplacement. Cette signature est réalisée de manière sécurisée et a une véritable valeur juridique. ■

Drones
BIM
Cyberattaques



Bienvenue dans un monde qui se construit autrement.

Votre environnement de travail et votre métier évoluent, vos risques aussi. SMABTP s'engage chaque jour à vos côtés, en créant de nouvelles solutions d'assurance, pour mieux protéger votre activité.

Notre métier : assurer le vôtre.

www.groupe-sma.fr

SMABTP – Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances
RCS PARIS 775 684 764 – 8 rue Louis Armand – CS 71201 – 75738 PARIS CEDEX 15



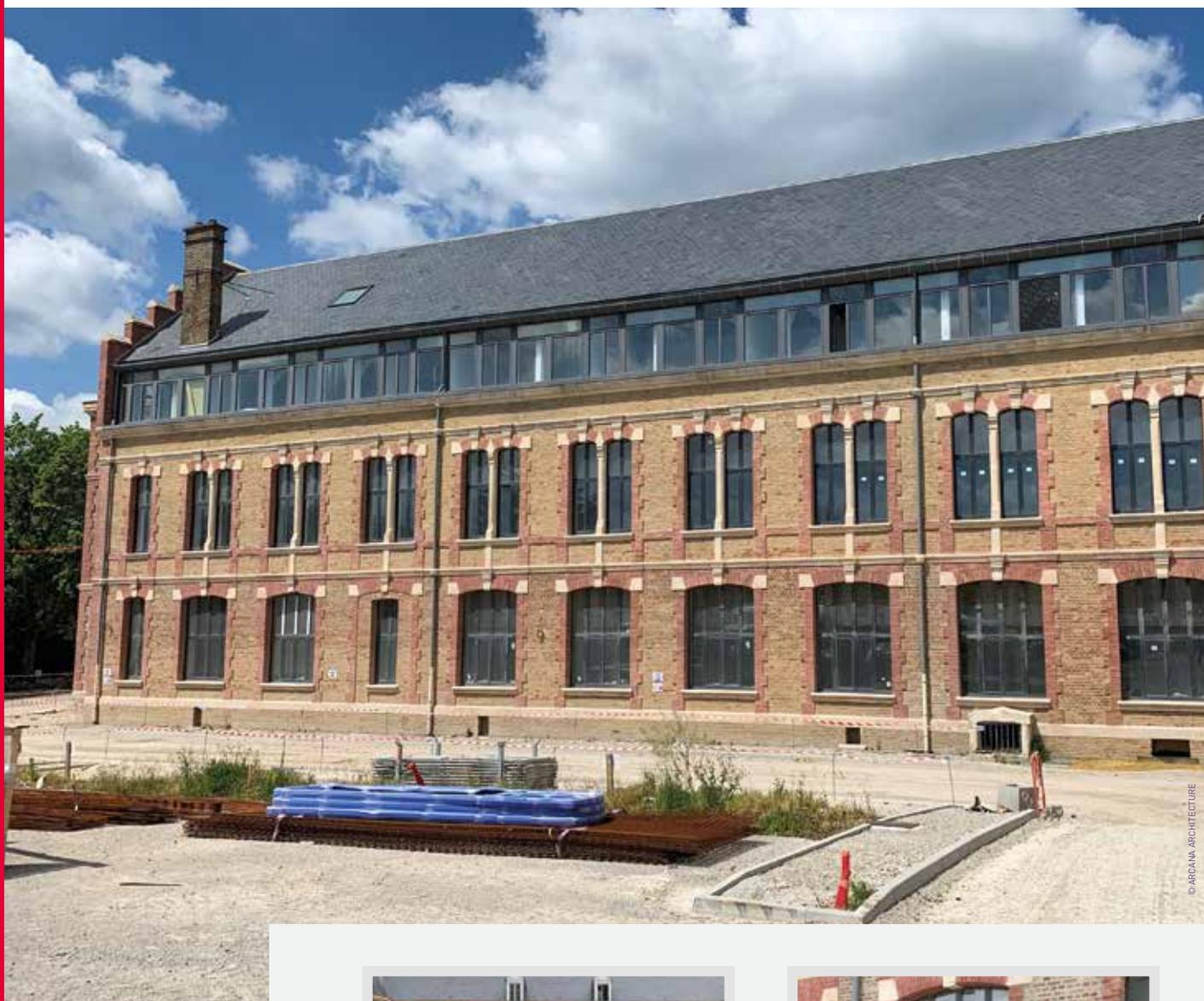
SMABTP
BÂTIR L'AVENIR AVEC ASSURANCE

**1^{er} assureur
de la construction**

POST COVID

ORGANISATION DU CHANTIER POST COVID

TECHNIQUE



→ Chaque entreprise a nommé un responsable Covid et organise le travail de façon à respecter les distances physiques. Les intervenants sont répartis de façon à limiter la cohabitation interentreprises - « Heureusement le chantier est étendu ».



→ Primordial, la présentation du site aux compagnons, avec les systèmes de flux mis en place et les installations. Les salariés ont été mis à contribution : « Nous leur avons dit que leurs idées étaient bonnes à prendre ».

Confinement, déconfinement, reprise d'activité...

Comment relancer les chantiers en toute sécurité sanitaire ?

Exemple à Amiens où la maîtrise d'œuvre, épaulée par son maître d'ouvrage et les entreprises, a su mettre en place une organisation respectant point par point le cadre défini par le guide de l'OPPBTB.

Ouvert depuis un an, le chantier de réaménagement du site de l'ancienne UIFM d'Amiens, qui accueillera à terme les services du Conseil départemental de la Somme, a été stoppé avec la crise sanitaire. Un projet de réhabilitation de grande ampleur – 6500 m² au sol, dont 20000 m² de peinture – qui devait être livré en octobre-novembre 2020. Depuis le 11 mai, le chantier a redémarré en mode dégradé, en respectant l'ensemble des consignes du « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction-Covid-19 » de l'OPPBTB.

Conforme au protocole le jour J

« Au début du confinement, nous avons tous entendu la même chose : "Restez chez vous mais allez quand même travailler", se souvient Emmanuel Candre ingénieur chez Arcana Architecture, maître d'œuvre du projet. Parallèlement, nous avons appris que l'OPPBTB travaillait sur un protocole de reprise. » À partir de ce moment-là, le maître d'œuvre a échangé avec les entreprises, leurs représentants et le maître d'ouvrage pour évaluer la situation : « Ces échanges nous ont fourni des informations utiles. Le fait que ces institutions travaillent sur un protocole nous a

rassurés et nous a incités à réfléchir à la reprise de nos opérations », explique Emmanuel Candre. Eric Gilot, président de l'entreprise Caty Peinture, installée sur la région d'Amiens, précise : « La bonne volonté du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage nous a permis d'anticiper une méthodologie durant le confinement. Le jour J, tout était conforme aux recommandations du guide de l'OPPBTB ». Et Emmanuel Candre de souligner que, « le 11 mai, nous avons accueilli les compagnons et leur avons montré qu'ils arrivaient sur un chantier où les installations avaient été modifiées pour être conformes au protocole. Ce qui les a rassurés et a permis d'éviter un climat anxieux ».

Première étape de la méthode : l'évaluation du site et des installations existantes – point d'eau, sanitaires, réfectoire, etc. – et leur capacité à être adaptés. « Tout a été listé pour isoler les éléments qu'il convenait de modifier pour être en adéquation au protocole », explique le maître d'œuvre. Deuxième étape, l'étude des flux pour organiser un flux entrant et un sortant qui empêchent tout croisement. « Nous avons ensuite adressé un ordre de service de préparation du site à l'entreprise SMCB, gestionnaire des installations, de façon à recevoir les compagnons des corps d'état secondaires sur un site préparé », précise Emmanuel Candre. Soit deux semaines de préparatifs avant le 11 mai.

...



→ Adaptation base vie et réfectoire. Comme sur le chantier, les entreprises sont séparées. « On travaille un peu en mode industriel : une base vie dévolue aux repas avec une rotation pour observer la distance physique, et désinfectée après chaque service ».



→ Locaux et sanitaires sont régulièrement désinfectés. Une personne, dont le salaire est pris en charge par le Conseil départemental, désinfecte régulièrement les locaux. Après chaque nettoyage, élargement systématique pour la traçabilité.



→ Des aménagements spécifiques ont été mis en place pour le lavage des mains : « Il était important de montrer une rigueur dans l'organisation de ce dispositif, somme toute assez lourd, c'est rassurant et tout le monde joue le jeu ».



Planning sans co-activité interentreprises

Parallèlement, le maître d'œuvre a contacté toutes les entreprises intervenantes pour s'assurer qu'elles étaient en capacité humaine et de matériel de reprendre leur activité, et ce sur la base du volontariat - « Nous n'avons rien imposé ». Cela a permis, entreprise par entreprise, d'établir une gestion prévisionnelle des effectifs très dégradée et d'élaborer ainsi un planning sans co-activité interentreprises. « Un élément déterminant, car nous ne pouvions envisager une reprise, même avec des installations conformes, sans planning d'activité. Les deux sont indissociables », insiste Emmanuel Candre. Résultat ? Aujourd'hui (début juin), toutes entreprises confondues, une trentaine de personnes œuvrent sur le site alors qu'il y devrait y en avoir le double. « Pendant quelques mois, nous allons être obligés de travailler en mode dégradé avec des effectifs réduits », se résigne le maître d'œuvre. Sachant que chaque semaine, ce dernier rencontre les entreprises - « réunion distanciée bien entendu » - pour affiner le planning : « Il ne s'agit plus d'un planning général de chantier, mais d'un planning mensuel, adapté hebdomadairement afin de vérifier que le phasage des travaux sans co-activité est possible ou réclame une adaptation ».

A ce jour, le chantier fonctionne tel que le maître d'œuvre et les entreprises l'avaient imaginé sur le papier. Les améliorations apportées par le coordinateur SPS concernent le diagnostic santé, imposé dans le guide sous la forme d'un questionnaire individuel. « D'où un début de polémique quant à la confidentialité des données personnelles ». Polémique réglée en adaptant la présentation du questionnaire : « Nous avons mis en place une auto-évaluation santé » : en entrant sur le site, le salarié procède lui-même à son auto-évaluation et déclare son état de santé, idem en fin de journée. « Ce dispositif est validé par l'inspection du travail puisque c'est le CSPS qui nous l'a proposé. Les chefs d'entreprises ont ainsi été rassurés quant à leur possibilité à poser des questions intimes à leurs salariés sans être intrusifs ».

Nouvelles habitudes

Reste le coût et les délais : « Le maître d'ouvrage a admis une prolongation de six mois, résume Emmanuel Candre. Une prévision qui n'est pas déraisonnable. Quant à l'incidence financière, nous l'avons estimée à 12000 euros mensuels pour la modification des installations et les protocoles de nettoyage ». Côté Caty Peinture : « Masques, gel, combinaisons, j'estime le coût à 4000-5000 euros par mois pour une entreprise de 60 personnes, plus la perte de rythme induite par la manière de travailler. Côté positif : « Tout ceci amène les compagnons à être très disciplinés dans leurs déplacements, dans leur vie sur le chantier... Si ces habitudes, notamment de propreté et de respect des locaux, pouvaient perdurer, on aurait gagné au moins quelque chose », rêve tout haut Eric Gilot. ■





LA NOUVELLE CATÉGORIE DE SOL LVT ACOUSTIQUE

allura decibel

 **19dB**

LA HAUTE
PERFORMANCE
ACOUSTIQUE



LA TECHNOLOGIE D3S CORE
AU SERVICE DE LA FACILITÉ
DE POSE



DES MOTIFS ET
DES FINITIONS
ULTRA-RÉALISTES



L'ÉCO-CONCEPTION :
L'ADN D'ALLURA DECIBEL



CONCEPTION ET
FABRICATION
100 % FRANÇAISE

Découvrez la gamme sur forbo-flooring.fr/alluradecibel

créons un environnement meilleur

forbo
FLOORING SYSTEMS

PRESCRIPTION

PEINTURE : L'ATOUT DÉCORATION



Pas de projets sans peinture. Elle est même incontournable sous leurs crayons, et appréciée pour son extraordinaire malléabilité dans leur conception. Ces trois architectes dévoilent leur vision de la peinture, ses tendances en intérieur et leurs attentes.



« La peinture arrivant en bout de course, elle va s'adapter à l'architecture des lieux, et à l'évolution de la lumière dans l'ensemble du volume.

Avec le sol, un peu la cinquième façade d'une pièce, la peinture interroge la manière dont on peut réaliser les quatre autres, les murs. Elle va liasonner l'ensemble des formes et des matériaux », décrit Zoé Fontaine, architecte à Marseille (13). « C'est sa dimension magique, approuve Stéphane Millet, à la tête de l'agence Volumes Architectures d'intérieurs by Stéphane Millet à Lyon (69). La peinture peut suivre un autre matériau ou un revêtement moins nuancé et venir en complément ». Mais pour autant, fini les grands aplats de chocolat ou de terre de Sienne. « En masse, je préfère des choses intemporelles, des blanc, beige mastic, et surtout échapper à la mode et au typé », continue l'architecte lyonnais. Idem pour Carl Tran, architecte et décorateur d'intérieur de l'agence CT Création à Toulon (83) : « Les particuliers aspirent à un environnement reposant chez eux, cocon, neutre, également parce qu'ils ne souhaitent pas refaire des travaux tous les deux ans ». Du coup, la tendance de manière générale est à la sobriété.

Peu de satiné surtout du velours

Tous avouent avoir du goût pour les mats. « Les vrais mats ceux qui accrochent la lumière, mais il faut vraiment



© CARL TRAN CT CREATION

que mes clients soient très propres et très disciplinés », confie dans un sourire Zoé Fontaine. Forcément, c'est le velours qui attire leur faveur « parce qu'il est un bon compromis, facilement lessivable. Une décoration même très belle doit être facile à vivre », reprend Carl Tran. Le satiné s'invite autrement. « Quelque chose de très tendu, sans beaucoup de personnalité, satiné est moins intéressant qu'un effet velouté pour de grands aplats, confirme Stéphane Millet. Sur un meuble, un panneau, par touches, je vais m'amuser avec des laques en leur apportant un effet extraordinaire comme des paillettes ». Cette finition devient aussi révélatrice de matière tout en nuance au pupitre de Zoé Fontaine. « Pour les huisseries, couvre-joints, dormants, portes et boiseries, j'aime bien utiliser le satiné dans un ou deux tons plus clairs que les murs pour trancher un peu ». Mais toujours dans la frugalité et la délicatesse. Est-ce la fin de la couleur franche et vive ?

La couleur avec parcimonie

Le pan de mur flashy à la M6 Déco n'a pas la cote. En tous cas, pas chez les architectes : « dans ce cas, je préfère un papier peint et utiliser la peinture de couleur pour mettre en évidence un élément particulier », précise Carl Tran. Et parce que la couleur est liée aux émotions, « je me l'empêche un peu en habitat étant plus adepte de la matière », concède Zoé Fontaine. De peur de lasser ou d'entêter. « Mais, un bleu nuit un peu profond dans une chambre peut très bien marcher ». Gourmand de moutarde, prune et aubergine et augurant un retour des ocres, Stéphane Millet consent aussi les utiliser, « par touches, aussi parce que c'est plus accessible pour le client d'un point de vue décoratif ». Pour ce dernier, un travail de la peinture, différent et toujours à la mode, peut être réalisé, « avec les rayures. Il faut tenter, mais encore une fois en faisant très attention ». Reste que si neutralité et discrétion chic règnent dans les pièces à



INTERVIEW

« LA PEINTURE EST AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE PHYSIQUE ET ÉMOTIONNEL »

Julie Minvielle est architecte d'intérieur et décoratrice spécialiste des questions de rénovation à Pau (64). Mais elle est surtout experte de la relation habitat/habitant dans laquelle la peinture joue un rôle plus qu'important.

POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE PLUS SUR VOTRE SPÉCIALITÉ ?

Mon cœur de métier consiste à valoriser un lieu en prenant en compte son historique, celle de l'habitant et de l'existant. Une dimension affective et une relation d'intimité se créent avec mes clients. Il est tout à fait possible d'apporter de la modernité sans sacrifier à la tendance et de créer un lien en respectant l'histoire d'un lieu, des personnes, des objets, et ce qui a existé avant. J'ai aussi une approche énergétique des espaces car je me suis formée à différentes approches énergétiques de l'habitat.

COMMENT SE TRADUIT VOTRE APPROCHE ÉNERGÉTIQUE ?

D'abord, je travaille sur la relation de l'habitat et de l'habitant. Je ne veux pas être associée à une approche caricaturale. D'ailleurs, les gens qui viennent à moi ne sont pas dans cette démarche. Ils sont surtout dans une importante transition de vie. Je leur apporte une approche très personnalisée, comme un travail de thérapeute, avec des possibles à montrer. De plus, l'énergétique ne se résume pas à « pour être bien au sud, il faut mettre de grands murs rouges ». C'est beaucoup plus subtil.

C'EST-À-DIRE ?

Cette démarche signifie être à l'écoute des personnes et du lieu, selon la configuration, l'aménagement, la luminosité. Lorsqu'on se sent bien chez soi, on est capable de tout. A contrario, tout le monde est entré une fois dans sa vie dans un lieu où il ne supporte pas d'aller. Et il y a des tas de personnes qui vivent comme cela

- vivre, la couleur tient siège dans les WC. « Ils deviennent une pièce de décoration à part entière. Les clients y osent des choses plus particulières, des teintes fortes », note Carl Tran.

Du snobisme plus que de l'écologie

Côté choix des peintures, si la tendance au verdissement par les industriels se confirme, « les clients en parlent peu, regrette Zoé Fontaine. La demande la plus écolo que j'ai réalisée a été de badigeonner d'anciens supports à la chaux. Nous avons eu beaucoup de plaisir à faire respirer ces murs de nouveau ». Même son de cloche chez Carl Tran, « hormis pour certains projets tertiaires à volonté environnementale, les particuliers n'ont pas cette demande. Sauf pour une chambre d'enfant où étrangement, l'attente écologique va surtout se porter sur les revêtements de sol ». Stéphane Millet abonde, « les peintures sans émissions de COV, le bilan carbone, les propriétés de certaines peintures, tout ça entre pour moi dans la mouvance écolo. C'est vraiment génial et je pèse mes mots. Nous le prescrivons, nous insistons dessus mais pour les clients c'est du luxe », car malheureusement la peinture restera la variable d'ajustement pour alléger les budgets. D'ailleurs, l'architecte lyonnais tient à rappeler, « par rapport au prix, le positionnement de la marque et le marketing vont compter ». Et de prendre pour exemple celui de Farrow & Ball « qui possède une gamme large, le packaging qui va avec, le show-room, le discours, la plaquette ». Une sorte de snobisme des clients qui ne joue pas en faveur des marques professionnelles moins habituées à une logique d'éditeurs. « Il faut véhiculer une image », insiste Stéphane Millet tout en ajoutant. « Les peintres sont aussi de bons retours. Ce sont des techniciens de terrain. S'ils me disent à un moment donné qu'ils rencontrent des problèmes d'application avec une peinture, je ne vais plus la prescrire ». Surtout quand qualité et bon pouvoir couvrant riment pour tous avec rentabilité et productivité. ■



chez eux. Quand il y a quelque chose qui coince, une fatigue, un désintérêt pour un endroit, les éléments architecturaux sont là pour embellir, donner de la lumière, de l'éclat et du bien-être. Avec la peinture par exemple, on va s'adapter à tous ces critères et préconiser une couleur en harmonie et dans l'énergie qu'elle dégage dans l'habitation, et avec les personnes qui vont l'occuper. L'approche est si personnalisée qu'il faut qu'elle soit cohérente. Et dans ce contexte, en peinture il y a beaucoup à faire.

LE TRAVAIL AVEC LA PEINTURE EST DONC PRIMORDIAL POUR SE SENTIR BIEN DANS UN LIEU ?

La peinture est au service du bien-être physique et émotionnel. Et chaque couleur a son importance et sa signification. Elle possède une vibration, une association avec un comportement, un ressenti, une émotion. S'il ne faut pas être extrême, elle peut porter bien des choses, réveiller, apaiser. Je suis convaincue de la psychologie des couleurs. Par exemple, très souvent quand on est en transition on veut du blanc. Mais contrairement à ce qu'on imagine, lui aussi génère des émotions. D'ailleurs on dit bien blanc hôpital...

VAUT-IL MIEUX PRIVILÉGIER CERTAINES COULEURS ?

Aucune couleur n'est à proscrire. En particulier avec la peinture, car nous avons une palette infinie de teintes à notre disposition. Maintenant, il faut être exigeant sur celle choisie. Un gris ? Oui, mais il faut qu'il dégage la bonne vibration. Dans un couloir triste par exemple, il faut qu'il soit souris, légèrement pigmenté, et vibrant à la lumière. De même j'ai rencontré une cliente il y a peu qui m'a demandé un conseil peinture en m'annonçant d'emblée qu'elle ne voulait pas de vert. Après lui avoir montré les nuanciers, discuté avec elle sans l'influencer, son choix s'est naturellement porté sur un vert subtil, qui ne dit pas son nom. Il faut chercher le lien entre une couleur, sa tonalité, et l'effet qu'elle procure sur une personne qui ne sera d'ailleurs pas le même avec une autre.

LES FINITIONS ONT-ELLES AUSSI UN RÔLE DANS VOTRE APPROCHE ?

Étant donné que je suis souvent dans le cadre de la rénovation, je m'adapte aux contraintes techniques et à l'aspect financier qui entre au final en ligne de compte. Avec les finitions, on peut aller vers quelque chose de très poussé. Maintenant l'approche ne doit pas être caricaturale. J'utilise donc le velours tout simplement parce cette finition est extrêmement pratique. Elle apporte tout le confort, le côté esthétique, et la pigmentation qui se rapproche du mat. La plupart du temps, le commun des mortels n'est pas expert dans ce domaine. Et pour être bien vécu, une décoration doit aussi être au service du facile à vivre. ■



© JULIE MINVIELLE

LES SOLUTIONS DE RENOVATION ENVERS TEXTILE



PARTIES PRIVATIVES

TRANSIT TEX 2S2



ROULEAUX
ENVERS TEXTILE



POSE DIRECTE
SUR ANCIENS SUPPORTS
(CARRELAGE...)*



POSE RAPIDE
SANS COLLE



RÉDUCTION
ACOUSTIQUE



RÉSISTANCE
AU POINÇONNEMENT



ENVERS TEXTILE
BREVET GERFLOR

PARTIES COMMUNES

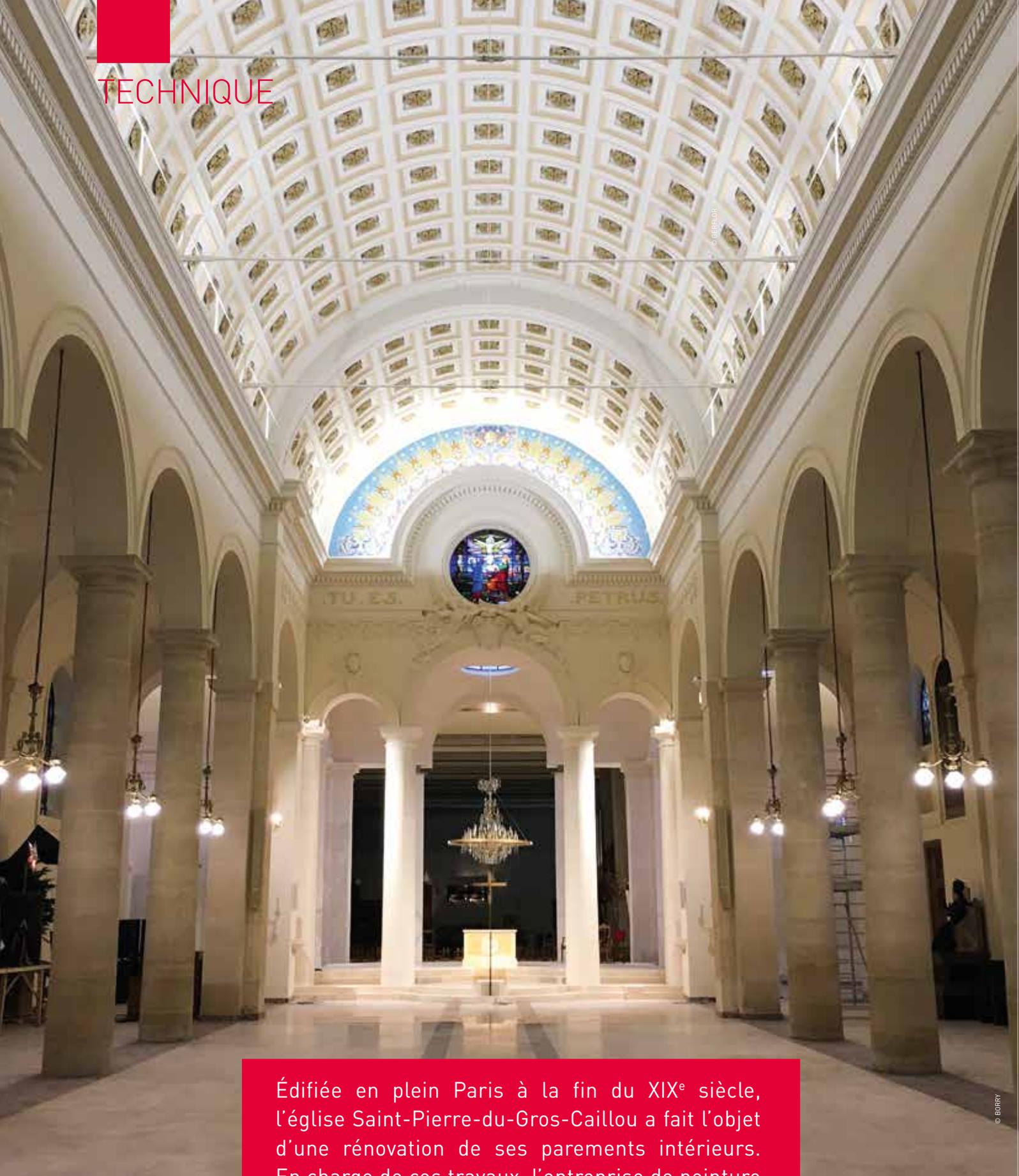
TRANSIT TEX MAX 33/43



TRANSIT TEX MAX 2S3



*Consulter le principe de mise en œuvre Gerflor



Édifiée en plein Paris à la fin du XIX^e siècle, l'église Saint-Pierre-du-Gros-Cailou a fait l'objet d'une rénovation de ses parements intérieurs. En charge de ces travaux, l'entreprise de peinture Borry a proposé des solutions techniques innovantes, inscrites dans une gestion responsable, priorisant qualité environnementale et réduction de l'impact sur la santé. Entre autres.

RESTAURATION

ZÉRO REJET LIQUIDE ET PRINCIPE PHOTO-ACTIF À L'AUTEL

Cet édifice religieux du VII^e arrondissement fait figure d'exception. Construit en 1830 par l'architecte Étienne-Hippolyte Gode dans le style néoclassique, il est une des rares églises parisiennes presque entièrement peinte, en particulier sa voûte à caissons en staff polychrome supportée par deux colonnades. Le transept en stuc-pierre est ajouté au début du XX^e siècle. Remanié de nombreuses fois durant deux siècles d'histoire architecturale mouvementée et de projets avortés ou interrompus, une grande opération de rénovation a été lancée en 2014, aboutissant sur sa restauration intérieure. « L'ensemble était très encrassé et noirci par la suie de nombreuses bougies utilisées dans un lieu de culte, ainsi que par un chauffage mal configuré », se souvient Emmanuel Borry, patron de l'entreprise Borry basée à Paris (XVI^e arrondissement) et aux commandes de « cette opération phare. Nous y avons beaucoup investi sur l'aspect environnemental en apportant des réponses très techniques ». En premier lieu, il a fallu panser les nombreuses plaies de cet édifice, dégradé en plusieurs endroits par des petites infiltrations et des petites fissures, puis restaurer le stuc-pierre et les colonnes en pierre. « Un nettoyant neutre pelable a été appliqué sur le parement en stuc-pierre. Les éclats et fissures ont ensuite été réparés. Les colonnes en pierre quant à elles ont reçu un cataplasme », précise le peintre. Quant aux 4 000 m² de peinture, ils ont fait l'objet d'un traitement innovant du lessivage jusqu'à la finition.

Lessivage zéro rejet liquide

« Nous avons déployé une solution inédite pour nettoyer les 4 000 m² de surface de peinture encrassée », reprend Emmanuel Borry. « Nous n'avons pas procédé à un lessivage habituel. Ce dernier nécessite de rincer la lessive appliquée avec de grande quantité d'eau qui finit par être rejetée souillée dans les égouts avec un risque sérieux de pollution ». Ce chef d'entreprise à la conscience environnementale, a préféré opter pour « un procédé qui est une variante de la solution de nettoyage zéro rejet liquide des brosses et outils pour peintre que nous utilisons à l'atelier et sur les chantiers, développée par Enviro + ». À la place de la méthode traditionnelle, c'est donc un agro-solvant biosourcé qui a fait office de produit de lessivage. L'intérêt ? « Le fabricant a mis à notre disposition un bac de récupération dans lequel

ce produit a été filtré et décanté au fur et à mesure, puis récupéré propre pour continuer le lessivage des peintures », décrit Emmanuel Borry. Une opération totalement gérée en circuit fermé. Au lieu d'utiliser 5 m³ d'eau, et d'en rejeter autant souillée par les dépôts de crasse sur les murs, 60 litres de solvant ont suffi pour traiter les 4 000 m². « À la fin du chantier, cet agro-solvant a été décanté et récupéré propre. En nettoyant son bac de filtration, nous avons collecté 10 kg de résidus sec « goudron » qui ont ainsi pu être traités comme un déchet sec ». Et les égouts parisiens ont été épargnés.

Peinture photo-active et éclairage adapté

Après ce lessivage, selon le concept Programme Zéro Rejet Liquide avec utilisation d'un agro-solvant biosourcé, le peintre ne s'est pas arrêté là. « Pour restaurer ce monument historique, la maîtrise d'œuvre avait établi un cahier des charges très précis. J'y ai répondu en leur proposant d'aller plus loin. Comme la maîtrise d'ouvrage, ils ont été réceptifs à l'idée proposée et ont accepté d'investir plus, afin d'assurer la pérennité de cette opération qui contribue aussi désormais à améliorer la qualité de l'air intérieur (QAI) ». Comment ? Grâce à une peinture développée par Newcoat : un revêtement photo-actif. En réagissant avec la lumière, les composants de la pollution sont détruits. Ainsi, le support fini est devenu autonettoyant et peu encrassable tout en assainissant et en purifiant l'air intérieur de l'église « jusque-là considérablement dégradé par la combustion des bougies, la poussière, et la pollution urbaine extérieure », précise le peintre. Pour une propreté effective et une optimisation du principe de ce nouveau support à réaction photo-active, le chef d'entreprise a, de plus, proposé d'agir sur l'éclairage de la voûte. Vétuste, il a été remplacé par des projecteurs LED à lumière visible et UVA qui ont apporté de nombreux bénéfices à l'exploitation de cette église. Outre l'optimisation du processus photo-actif de la peinture ce bâtiment a réduit sa consommation électrique, et maîtrise désormais la durée quotidienne d'éclairage et le réglage d'intensité, tout en proposant à ses usagers, fidèles et touristes, une meilleure qualité d'éclairage et de lumière.

●●●

●●● **Un chantier exemplaire**

Au final, tous ces traitements spécifiques fondés sur des innovations représentent évidemment un léger surcoût par rapport au déploiement de techniques traditionnelles. Mais il est en partie compensé par une organisation de chantier mieux gérée et pensée en amont des travaux. « En plus de la diminution de l'impact environnemental et sur la santé des usagers, il reste toujours intéressant de réaliser une opération de meilleure qualité d'autant que ces réponses techniques contribuent à prolonger la durée de vie propre des peintures », souligne Emmanuel Borry. Une pérennité de l'ouvrage qui rime aussi avec une économie substantielle durant l'exploitation, et a posteriori. « Dans une église à chaque fois que des voûtes sont repeintes, le coût des échafaudages hauts et compliqués à installer est très élevé ». Dans la nef, ils ont été réalisés en quatre phases via une structure mobile de 18 tonnes sur chemins de roulement atteignant une hauteur de 12 mètres pour une largeur et une hauteur de 10 mètres ! Si la mise en œuvre de la peinture a été mécanisée pour les grandes surfaces afin de répondre aux fortes contraintes de ce chantier – gain de temps et respect des plannings serrés – certaines parties de la voûte ont également dû être restaurées à la main pour respecter les détails. Soit, 352 caissons et fleurs, représentant...

3 km de réchampissage. Une restauration qui sort en tous points de l'ordinaire, distinguée par le Geste d'Or* 2017 pour la mise en œuvre exemplaire du chantier dans la sécurité, la logistique, l'ergonomie et les solutions innovantes pour la santé des usagers. Preuve que toutes ces démarches innovantes et environnementales sont parfaitement compatibles avec les contraintes patrimoniales. ■

* Association indépendante et transversale des métiers du bâtiment qui rassemble maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, gestionnaires, chercheurs et usagers. Elle organise chaque année le Concours de chantiers du patrimoine bâti, de l'aménagement urbain et paysager, d'hier, d'aujourd'hui et de demain, en France, en Europe et dans le monde entier. Objectif : recenser et mettre en valeur l'exemplarité des opérations.

LE CHANTIER EN BREF



CHANTIER : rénovation de 4 000 m² de peintures intérieures de l'église Saint-Pierre-du-Gros-Cailou, 92 rue Saint Dominique, Paris (VII^e arrondissement)
MAÎTRE D'OUVRAGE : Association diocésaine de Paris représentée par la Paroisse Saint-Pierre-du-Gros-Cailou
MAÎTRISE D'ŒUVRE : Lacoste et Thieulin, architectes du patrimoine (X^e arrondissement)
ENTREPRISE : Borry, (XVI^e arrondissement)
PRODUITS : agro-solvant biosourcé et bac de récupération Enviro+ ; peinture Photo Active Stayclean de Newcoat



UNE RÉNOVATION D'ÉGLISE ZÉRO CARBONE

La restauration de l'église Saint-Pierre-du-Gros-Cailou a été estampillée du label Chantier Zéro Carbone, élaboré par l'Association recherche qualité environnementale (ARQE). Inscrite dans le cadre d'une gestion du chantier responsable et respectueuse de l'environnement, l'entreprise Borry a donc appliqué cinq principes de la Charte RQE : préserver le capital santé, réduire les risques de pollution, gérer et valoriser les déchets, économiser l'énergie, générer des richesses portant notamment sur l'ergonomie, le respect de la réglementation et de la sécurité, la gestion et la valorisation des déchets ou encore la réduction et la limitation des impacts des transports.

« Nous avons cherché à réduire toutes les causes de pollution possible avec des innovations et des réponses très techniques d'un point de vue de la qualité environnementale et en adéquation avec ce chantier. Bien sûr, comme il n'est pas possible d'arriver complètement à une neutralité carbone, une fois le poids de l'impact mesuré, le reliquat a été compensé par une action de plantation d'arbres », confie Emmanuel Borry. ■

DAVID
[SOLIER]
MAPE SOL
MAPE SOL

L'AMOUR DU RAGRÉAGE BIEN FAIT !

MAPESOL devient la gamme de ragréages entièrement dédiée aux soliers.

Neuf et rénovation, sans ponçage, fibré, rapide...
MAPEI propose une offre de ragréages pour tous les chantiers.



Malaxage facile



Excellent auto-lissant



Finition parfaite



CONSTRUIRE & RÉNOVER

Plus d'infos sur mapei.fr



Vous faciliter la vie





5000 milliards de morceaux de plastiques flottent sur les océans... **C'est assez !**

En France

25% c'est le taux de recyclage des plastiques
80% c'est le taux de recyclage du métal



En 2020, nous emballons toutes nos peintures en bidons métalliques





© C-S FRANCE

TECHNIQUE

REVÊTEMENTS DE MURS

LA PROTECTION MURALE EN ESPACES COLLECTIFS

Dans les établissements scolaires, de santé, dans l'hôtellerie ou les bureaux et, de façon générale, dans les espaces soumis à une activité ou du passage important, les parois verticales, murs et portes, subissent des détériorations dues aux impacts divers, aux éraflures et à la salissure. Ainsi dans les écoles, le passage intensif ou répété des élèves et des tout-petits est souvent source d'usure forte et prématurée, avec des traces de frottements, des marques de chaussures sur les murs et des chocs de mobilier. Dans un hôtel, murs et portes subissent le choc des bagages ou des chariots de ménage, les traces de salissure autour des poignées. Dans les établissements de santé, les impacts subis par les cloisons, portes, parties saillantes et arêtes des murs, sont extrêmement fréquents, du fait des patients mais surtout d'un personnel agissant souvent dans l'urgence et devant manipuler des objets roulants tout à la fois lourds et encombrants comme les chariots, les brancards ou les lits médicalisés.

PROTÉGER POUR PRÉSERVER

Le concepteur des locaux devra donc prévoir des protections judicieusement disposées aux endroits sensibles afin d'éviter les dommages. Et, pourquoi pas, apporter un effet décoratif. Le marché offre aux prescripteurs un large choix de solutions techniques avec les gammes d'industriels comme C-S France, SPM (groupe Gerflor) ou Tarkett. Pare-chocs, plaques et panneaux, mains courantes, protections de porte, d'angles et d'huissières sont indispensables pour éviter des dégradations prématurées provoquées par ces différentes activités. Tous ces

éléments sont majoritairement réalisés en PVC, souvent désormais garanti sans phtalate. C-S France a même innové en 2016 en proposant ses panneaux et plaques de protection de porte en Acrovyn 4000, un polymère thermoplastique nouvelle génération sans PVC. Les industriels n'ont cessé d'innover vers des fonctionnalités complémentaires, principalement axées sur la sécurité, la bio contamination ou la signalétique. Les matériaux utilisés sont antibactériens et bactériostatiques afin d'éviter la prolifération de germes tout en résistant aux produits désinfectants. Les protections d'angles ajoutent à leur fonction première des couleurs contrastées qui participent à la perception des volumes en facilitant les déplacements des mal voyants et des personnes à mobilité réduite.

En milieu hospitalier ou en maison de retraite, dans les couloirs de circulation, la présence d'une main courante, tout en protégeant la cloison en partie haute, est aussi une aide pour les patients qui ont souvent des difficultés à se mouvoir. Elle permet de les sécuriser dans leurs déplacements et peut aussi être un moyen de guidage et de signalisation par le jeu de couleurs différenciées. Pour éviter la prolifération de germes manuportés sur les aspérités de la main courante et à la jonction entre le profilé et l'accessoire de finition, SPM propose des mains courantes dotées de joints bactéricides traités dans la masse et résistant au nettoyage. Ce même fabricant a mis au point une main courante équipée de Leds qui permet de sécuriser les déplacements dans les couloirs et circulations grâce au système d'éclairage intégré. ■

En espaces collectifs, les parties basses des parois verticales sont des surfaces soumises aux risques de chocs divers, émanant des personnes ou des objets roulants. La protection des murs permet de préserver l'esthétique des lieux mais aura également des fonctions de guidage et de repérage dans certains endroits.



© SPM

▲ LA MAIN COURANTE PROTÈGE LA PAROI ET ASSISTE LE PATIENT DANS SES DÉPLACEMENTS.

PRODUITS

LA DALLE TEXTILE AUX ASPECTS VARIÉS

Le sol textile est le matériau qui correspond bien aux attentes des espaces du tertiaire ayant des exigences en matière de confort et d'acoustique tout en contribuant à l'aspect esthétique des lieux. Conçue pour une utilisation en pose libre, la dalle textile plombante permet de transformer rapidement et aisément la configuration des espaces, au gré des besoins de changement dans les aménagements. Le format de la dalle optimise les transformations du point de vue des coûts et de la durée des travaux. Il autorise des remplacements partiels en cas de taches ou de dégradations, sans déplacer tout le mobilier.

Moduler graphismes et couleurs

Si l'amovibilité de la dalle textile est un caractère essentiel de sa préconisation, cette qualité s'accompagne d'une fonction décorative qui ouvre un large champ de possibilités au concepteur par la variété des aspects de surface et de formats. Lorsque son usage se développe au début des années 80, la dalle de moquette est uniquement proposée en format 50x50 cm, sous les aspects de surface du tuft dont elle est issue (velours coupé ou bouclé) ou d'un tapis aiguilleté. C'est un élément purement fonctionnel de l'architecture d'intérieur, les dalles s'alignant de façon homogène, pour constituer un revêtement uniforme, avec pour seul avantage l'amovibilité. La seule originalité consiste alors dans la pose contrariée des velours avec un effet de damier. Au fil des ans, face à la demande des prescripteurs et des maîtres d'ouvrages pour des revêtements de sol alliant performances techniques et valeurs esthétiques, les industriels vont étoffer leurs gammes avec des références faisant preuve d'originalité. Outre l'élargissement des effets de surface avec des propositions de structures variées, vont apparaître des motifs de dessins entièrement aléatoires qui autorisent une pose improvisée, donc plus rapide, avec un effet visuel original et une flexibilité totale en cas de reconfiguration des espaces. Chaque coloris de la gamme rassemble une multitude de teintes dans des nuances proches tandis que des dessins géométriques placés de façon irrégulière composent le graphisme de la dalle.

Jeux de formats

L'autre façon d'exploiter la modularité de la dalle et sa facilité de pose a été de travailler sur les formats. Une première tentative, vite abandonnée car peu pratique en termes de maniabilité, est née avec des dalles de 100x100 cm. En 2010, Vorwerk a bousculé les codes avec Scale, une collection créée en collaboration avec l'architecte et designer Hadi Teherani. Aux différents types de touffetage et tissage, de dessins et de coloris, se combinent une diversité de formes et de formats : le 50x50 n'est plus qu'un format de base qui se décline en 100x100, en 60x60 ainsi qu'en quart et demi formats (50x100, 25x100). La modularité permet de nombreuses créations individualisées qui rompent avec la régularité linéaire. Par ailleurs, une technique originale de découpe permet la création de formes libres. En se libérant du carcan du format carré, la dalle textile devient la base de calepinages intéressants pour animer et personnaliser les sols des espaces tertiaires. Toutefois, pour rester compatible avec une pose libre, la dalle plombante doit respecter les critères du cahier des prescriptions techniques, entre autres la masse surfacique égale ou supérieure à 3,5 kg/m² et la surface minimale de 0,25 m². ■

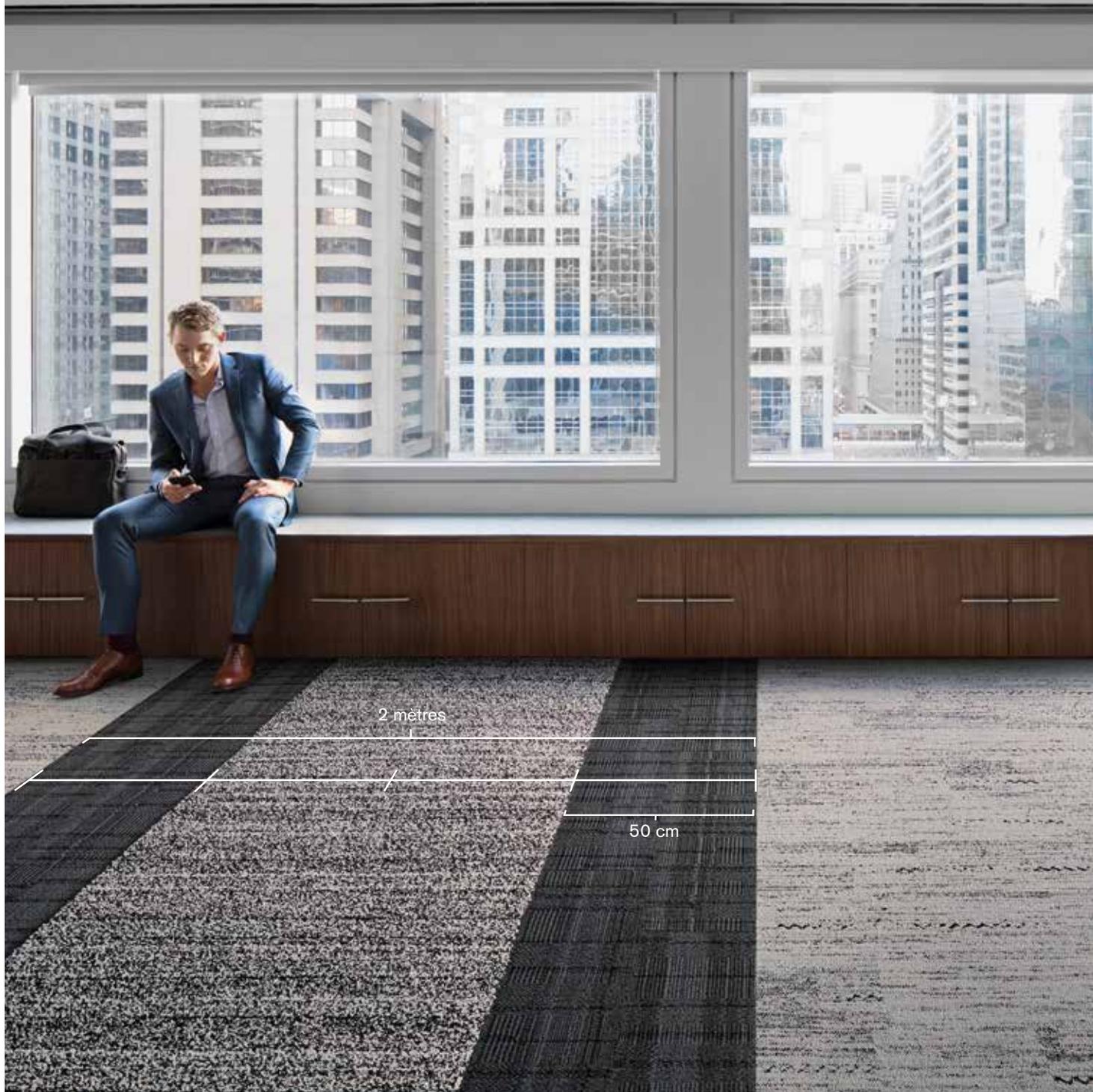


© NORWERK

Exemple-type du revêtement de sol adapté à la modularité, la dalle textile répond aux exigences de mobilité et de changements d'aménagement des locaux du tertiaire. À ses qualités fonctionnelles s'ajoute la variété de formes et d'aspects qui en font un produit esthétique.



© INTERFACE



Interface

**Better Products.
Happier People.
Healthier Planet.**

Les dimensions de nos produits modulaires moquette et LVT, en lame 25x100cm et dalle 50x50cm vous permettront de matérialiser facilement les distances via le sol.

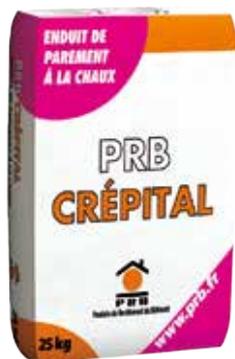
Consulter notre guide complet sur www.interface.com afin de mettre en œuvre les mesures de distanciations physiques de façon fonctionnelle, esthétique et non invasive.



Produits de Revêtement du Bâtiment

Forte perméabilité À LA VAPEUR D'EAU

PRB CRÉPI TAL



FICHE PRODUIT



ENDUIT DE PAREMENT À LA CHAUX

- + Protection et décoration des façades
- + Revêtement minéral en poudre, grain moyen
- + Aspect taloché et finition très mate
- + Prêt à mélanger avec de l'eau
- + 32 teintes disponibles

**Finition possible sur
ITE LAINE DE ROCHE,
FIBRE DE BOIS OU PSE**

ISOLATION

LAINES DE ROCHE OU POLYSTYRÈNE EXPANSÉ ?



▲ LES ISOLANTS EN POLYSTYRÈNE EXPANSÉ (PSE) SONT FABRIQUÉS À PARTIR DE BILLES DE POLYSTYRÈNE EXPANSIBLES, OBTENUES PAR POLYMÉRISATION DES GOUTTES DE STYRÈNE SOUS L'EFFET DE LA VAPEUR D'EAU ET EN PRÉSENCE D'UN AGENT D'EXPANSION, LE PENTANE.



▲ LA LAINE DE ROCHE EST ISSUE DE LA FUSION DU BASALTE (PIERRE NOIRE D'ORIGINE VOLCANIQUE) OU DE LAITIER DE HAUTS FOURNEAUX (PRODUIT CRÉÉ LORS DE LA FABRICATION DE LA FONTE) ET DISPOSE D'UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE AU FEU.

Lorsque que l'on isole par l'extérieur avec un système sous enduit (Etics), se pose la question du choix de l'isolant : PSE ou laine de roche ? De ses propriétés dépendront les performances de la paroi, la facilité de mise en œuvre pour les applicateurs, les caractéristiques environnementales ou encore l'aspect esthétique de la façade...

Actuellement et depuis longtemps, le marché des isolants de façade est largement dominé par le polystyrène expansé (PSE) graphité ou non. Ainsi, selon les derniers chiffres disponibles du Groupement du mur manteau (chiffres 2019), le PSE représente 75% dudit marché, suivi par la laine minérale avec 20% (très majoritairement laine de roche). Les isolants biosourcés, principalement des panneaux de fibre de bois et autres isolants de type panneaux de mousse résolique ou polyuréthane restent quant à eux marginaux (5%).

La prédominance du PSE remise en question

Cette position du PSE est aujourd'hui chahutée par la laine de roche. Si les donneurs d'ordre, notamment les bailleurs sociaux et promoteurs, ont longtemps préféré le premier pour des raisons évidentes de coût/qualité, les entreprises constatent, en revanche, un intérêt grandissant pour la solution 100% laine de roche. Et ce, malgré le surcoût qu'elle engendre, au moins 10% en fourniture et pose. Cette évolution est essentiellement liée à la prise en compte de la problématique feu en façade : plutôt que de faire les recouvrements avec la laine de roche comme l'impose l'instruction technique 249 (IT249), les maîtres d'ouvrage, parfois fortement incités par le bureau de contrôle, préfèrent par sécurité que toute la façade en soit recouverte. C'est le cas ●●●

- ● ● notamment pour le logement social où le Groupement du mur manteau estime que la laine de roche représente désormais 40% des surfaces d'isolant posées.

Si l'on doit comparer ces deux isolants, la laine de roche, à la fois non combustible et non conductrice de chaleur, classée A1 selon le système européen des Euroclasses de réaction au feu, présente un avantage remarquable par rapport au PSE, lui classé E. Certains diront que c'est quasiment l'un de ses seuls atouts (*voir encadré*). Cela étant, pour les applications en isolation thermique par l'extérieur, le polystyrène expansé avec des bandes de recouvrement répond aux exigences de l'IT 249 et du guide de préconisations Etics-PSE. Sachant que l'exigence de réaction au feu des systèmes Etics PSE est Euroclasse B, s3-d0. Attention, cela ne concerne que les bâtiments d'une hauteur inférieure ou égale à 28 m. Au-delà le PSE est interdit et dans ce cas le système d'ITE doit obligatoirement être réalisé avec un isolant incombustible.

Des performances quasi équivalentes

En outre, les efforts des industriels portent sur le renforcement des capacités isolantes de leurs produits – PSE ou laine de roche –, afin qu'ils soient, à épaisseur égale, plus efficaces. Les performances d'isolation thermique sont quasi équivalentes avec un avantage au PSE graphité ou PSE gris. Ceux de dernière génération affichent un lambda de 0,031 (W/mK), quand les PSE blanc toujours très utilisés (plus de 70 % des chantiers) bénéficient d'un lambda de 0,036 à 0,038 (W/mK) équivalant à celui d'un panneau de laine de roche.

Les PSE de dernière génération ont également évolué en matière de résistance mécanique et de stabilité dimensionnelle. Sur le chantier, cela se traduit par une surface plus régulière des panneaux posés, ce qui renforce la qualité de la finition notamment avec un enduit mince et limite les opérations de ponçage avant la mise en place du sous-enduit. PSE et laine de roche sont inertes et imputrescibles. Evolution également du côté des panneaux de laine de roche dédiés à la façade. Certains d'entre eux sont proposés en double densité (surface côté extérieur plus dense), possèdent une très bonne tenue mécanique et affichent une tout aussi bonne stabilité dimensionnelle. De même, les panneaux isolants dédiés à la façade résistent aux pénétrations d'eau ruisselante.

Sur le chantier, les panneaux PSE ont la préférence des compagnons : plus légers, ils sont par conséquent plus faciles à manier. Côté découpe, à condition qu'elle soit réalisée au fil chaud, le PSE a encore la faveur des opérateurs car beaucoup plus aisé que la découpe à la scie ou au couteau de la laine de roche. Pour autant, il existe des systèmes de table de découpe aussi pratiques qu'un fil chaud.

Dernier point de plus en plus important, la dimension environnementale des produits. Laine de roche ou PSE sont recyclables à 100 % et les filières de collecte et de recyclage sont en place. Si l'on considère le process industriel, le bilan énergie grise (150 kWh/m³) de la laine de roche s'avère plus satisfaisant que celui du PSE (450 kWh/m³).

Sachant que pour ce dernier, les premiers produits avec impact carbone amélioré dédiés à la façade ont été commercialisés l'année dernière. L'impact CO2 passant de 6,6 kgCO2 Eq/m² à 2,56 kgCO2 Eq/m². ■



INTERVIEW

BRUNO POILPRÉ, PRÉSIDENT DU GITE-FFB

PSE, VERSUS LAINE DE ROCHE : OÙ VA VOTRE PRÉFÉRENCE ?

Si l'on parle des avantages du PSE, je dirais : légèreté, facilité de mise en œuvre notamment sur les immeubles de hauteur, planéité des façades, pérennité, insensibilité à l'humidité. Les inconvénients : l'absence de tenue au feu et une mauvaise image car c'est un produit issu de l'industrie pétrochimique. Pour la laine de roche, son atout réside dans sa résistance au feu. En outre, elle peut avoir un intérêt sur le bâti ancien en raison de sa perméance. C'est les seules qualités que je lui trouve.

POURQUOI PRÉFÉREZ-VOUS LES SOLUTIONS ITE AVEC ISOLANT PSE ?

Si je préfère travailler avec le PSE, c'est d'abord pour les compagnons en terme de pénibilité. Il est, en effet, plus facile à mettre en œuvre en raison de sa légèreté – sur les immeubles de hauteur lorsqu'il y a de grandes surfaces, la manutention des panneaux en raison de leur poids, est un vrai problème avec la laine de roche –, de la facilité de découpe (fil chaud) ou de la possibilité de le poncer pour rattraper la planéité. Il y a aussi en grande hauteur des problèmes de tassement de la laine de roche qui entraînent l'apparition de petits « boudins » sur le revêtement final. Sans oublier l'aspect coût qui est à prendre en compte car avec une épaisseur d'isolant contractuels de 140 mm, le coût fourni posé avec une laine de roche est supérieur de 10%. Nous rencontrons les mêmes difficultés avec les panneaux de laine de bois.

COMMENT TRAITÉZ-VOUS LA PROBLÉMATIQUE FEU ?

Pour l'incendie en façade, nous savons aujourd'hui que cela fonctionne, avec le respect de l'IT249 (bande filante en laine de roche) validé par des essais des industriels. Je fais confiance sur ce point aux fabricants et laboratoires d'essai et 90 % de mes chantiers avec des bailleurs sociaux sont réalisés en PSE avec bande filante en laine de roche.

Néanmoins pour rassurer les maîtres d'ouvrage, je préconise sur un bâtiment de hauteur la mise en œuvre d'une laine de roche sur les deux premiers niveaux, puis pour les niveaux suivants, du PSE avec bande de recouvrement. En effet, les départs de feu sont la plupart du temps en pied de façade, feux de poubelle notamment. C'est une mesure de bon sens.

INNOVATION

SEIGNEURIE® GAMME TT*

TOUS LES PROJETS FAÇADES PAR TOUS LES TEMPS !

* Tous Temps



TOUS TEMPS
ET TOUS SUPPORTS
MÊME CONDENSANTS



SÉCHAGE ULTRA-RAPIDE
RECOUVRABLE EN 5 HEURES
HORS PLUIE DÈS 20 MINUTES

Retrouvez toute notre gamme dans les magasins Seigneurie,
le Comptoir Seigneurie Gauthier et sur seigneuriegauthier.com



NOUVEAU

SEIGNEURIE®
LA PERFORMANCE POUR VOS PROJETS



Si essentiel à votre quotidien...

Votre catalogue Sikkens Solutions vous attend dans votre magasin !



Compagnon indispensable de vos travaux, les 308 pages de ce nouveau catalogue contiennent tous les produits et outils dont vous avez besoin au quotidien... et bien plus encore ! Vous y trouverez **toute la peinture Sikkens Solutions**, les **produits indispensables** pour réussir vos chantiers, des **guides de choix** pour vous aider à trouver les solutions les plus adaptées et tous nos **services** pour vous accompagner.

Venez vite le récupérer dans votre point de vente habituel...
et bonne lecture !

Retrouvez tous nos magasins sur
www.sikkens-solutions.fr

Scannez le QR Code et
consultez le catalogue en ligne !



RAVALER UNE FAÇADE EN POLYESTER !

Dans les années 1970, l'expérimentation ne fait pas peur. Résultat : cette résidence est habillée de panneaux de façade en polyester qui assurent à la fois l'isolation et le parement. Après plus de quarante ans de bons et loyaux services, ils ont été entièrement renouvelés. Un chantier original qui s'apparente davantage à des travaux de réparation de coque de bateau !

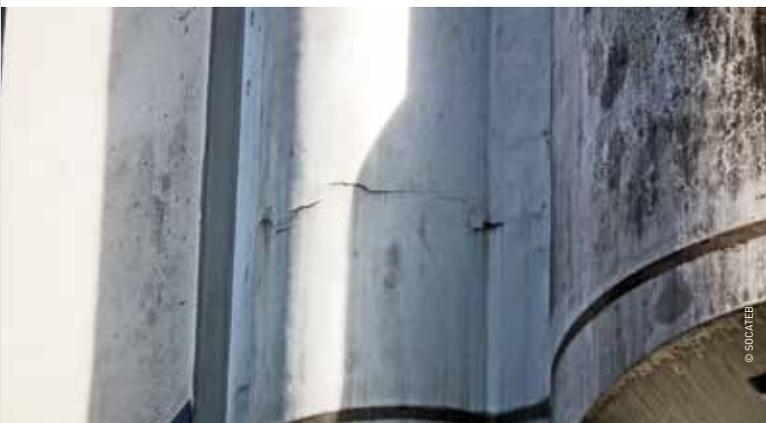


© SOKATEB

La résidence de la Route des Châteaux, à Noisy-le-Grand (93), date de l'époque où l'on savait construire 500 000 logements par an en France ! C'était dans les années 1960/1970. C'était aussi l'ère des grands ensembles et des expérimentations car il fallait faire vite. Cette copropriété, composée de 221 appartements répartis en cinq bâtiments (R+6 à R+8) comprenant 9 cages d'escaliers, n'échappe pas à la règle. Notamment une partie des façades, constituée de coques en polyester renforcé de fibre de verre, soit des panneaux sandwichs isolants intégrant les menuiseries et dont certains sont arrondis. Une technologie habituellement réservée au nautisme. Directement solidarisées à la structure béton poteaux-poutres, ces coques assurent à la fois l'isolation, le support du revêtement intérieur et le parement extérieur. Un système constructif industrialisé unique en son genre et peu reproduit.

Une première

Après un diagnostic énergétique en 2018 et 2019, la résidence a fait l'objet d'une rénovation complète qui comprenait, outre le remplacement du système de ventilation, l'isolation thermique des pignons avec un système d'ITE Jefcotherm et une finition talochée en teinte vive, l'étanchéité et la sécurisation des toitures- ...



© SOKATEB

▲ LES COQUES ÉTAIENT TRÈS DÉGRADÉES ET PARFOIS FISSURÉES, NÉCESSITANT LA REPRISE DES FISSURES AVEC UNE RÉSINE POLYESTER ET UN VOILE DE VERRE, COMME POUR UNE COQUE DE BATEAU.

●●● terrasses, l'étanchéité à l'eau des balcons et le ravalement des façades, y compris les coques polyester. Les travaux de ravalement ont été réalisés par la société Socateb à Orly (94). Et pour le conducteur de travaux Dominique Chancel, qui a suivi l'ensemble du chantier, c'est un chantier inédit : « En trente ans d'expérience, je n'avais jamais rencontré un tel dispositif en façade. » Pour l'Anah qui a financé une partie des travaux, c'était également une première, et c'est bien ce qui a failli faire capoter le projet de réhabilitation : « L'architecture particulière et les matériaux utilisés – coques polyester – nous ont compliqué la tâche d'un point de vue technique et pour l'obtention des subventions », témoignait Bernard Morisset, président du conseil syndical de la résidence dans le magazine de la ville*. Les éléments concaves en polyester ne pouvant être isolés par l'extérieur. Néanmoins, un panneau de polyuréthane de 4 cm avait été mis en œuvre en sandwich lors de la construction de la résidence. Dans la mesure où retirer ces coques et changer totalement le système de façade auraient engendré un coût exorbitant impossible à supporter pour les copropriétaires, l'Anah a fini par accorder une aide de 35% du coût des travaux aux propriétaires éligibles.

Résine et système anticorrosion

Cette configuration hors du commun a nécessité de trouver des solutions techniques elles-mêmes inédites. D'abord réparer les coques extérieures, certaines d'entre elles étant dégradées et parfois fissurées : « Nous avons repris toutes les fissures avec une résine polyester et un voile de verre, comme nous l'aurions fait pour une coque de bateau », explique Dominique Chancel. Pour cette étape, les compagnons ont utilisé un enduit époxy Comus. Un produit bicomposant pâteux qui, après mise en œuvre et ponçage en règle, offre une forte résistance aux chocs et aux rayures.

Une fois les réparations effectuées, il a fallu trouver un primaire d'accrochage avant d'appliquer en deux passes le revêtement final : « Nous nous sommes rapprochés de notre fournisseur Berco, pour trouver un produit adapté ». Après plusieurs essais, le choix s'est arrêté sur un primaire anticorrosion ! Une solution à base de pigment de phosphate de zinc et de résine époxydique en deux composants et phase solvant. « Grâce à ce primaire, nous avons obtenu une tenue remarquable sur les coques polyester ». Une fois le primaire appliqué, la finition a été réalisée avec un produit compatible, à savoir un système de peinture à base de résine polyuréthane, lui-même anticorrosion en finition brillante. Dernière étape et non des moindres, la reprise des fonds de joints de préfabrication entre les coques à l'aide d'un mastic adapté : « En tout, 7000 mètres linéaires de joint ! », précise Dominique Chancel. ■

* Noisy-mag 250 novembre 2018



LE CHANTIER EN BREF

MAÎTRE D'OUVRAGE : copropriété de la Route de Châteaux / Transim 93

MAÎTRE D'ŒUVRE : Rémi Rabu Architecte

ENTREPRISE DE RAVALEMENT : Socateb

DURÉE DES TRAVAUX : 22 mois

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES : 8 compagnons, nacelle suspendue

PRODUITS UTILISÉS : JEFECO
Enduit Epoxy de réparation : Comus
Primaire et finition : Berco
ITE : Jefcotherm P.L.M. finition RSC



Pensez-y !

Reflets & Nuances est consultable en version numérique <https://ffb-upmf-app.fr>

NOUVEAUTÉ

REBOUCHEUR PRO



**SEMIN
PEINTRES**

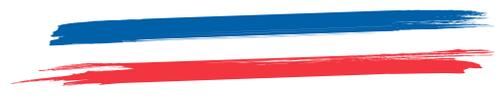


diffrent.fr / 06 62 07 75 57 / Site: 3993691300027

**SEMIN
PEINTRES**



LA MARQUE
FRANÇAISE
DES ARTISANS





Systemes de préparation, de dépollution et de sublimation de surfaces



PRODUITS TECHNIQUES
PLOMB, AMIANTE, ...



EFFICACIE DE NATURE
GELS NETTOYANTS NEUTRES
BIODÉGRADABLES
PRODUITS DE PROTECTION



PUISSANCE DOUCE
DÉCAPANTS
BIODÉGRADABLES



www.groupe-lice.fr

758 Rue Du Chat Botté - Z.A.C. Des Malettes - 01700 BEYNOST
Tél. 04 78 31 17 17 - Email : info@lice.fr





MARINE POULHALEC,

01 40 69 57 04

THIERRY HOUDIN

01 40 69 57 08

INGÉNIEURS MATÉRIAUX À L'UPMF

RÉPONDENT À VOS QUESTIONS...



1 FAÇADE – PERMIS DE CONSTRUIRE OU DÉCLARATION PRÉALABLE

Dans le cas de travaux de façade ravalement ou isolation thermique par l'extérieur, dois-je faire une demande de permis de construire ou une déclaration préalable ?

→ A priori, si vous ne refaites que l'isolation thermique extérieure de votre maison ou un ravalement, vous n'avez pas besoin d'un permis de construire puisque vous ne créez pas de surface supplémentaire au sol. Cependant, dès que des travaux modifient l'aspect extérieur de la maison, vous devez faire une déclaration préalable de travaux. La déclaration préalable de travaux fait l'objet d'un formulaire Cerfa, devant être déposé en mairie et pouvant être complété par des documents annexes : notice des matériaux isolants utilisés par exemple. Le délai d'instruction est d'un mois. La mairie délivre alors un récépissé précisant la date à partir de laquelle les travaux peuvent débuter en l'absence d'opposition du service instructeur. Sans réponse de l'administration et passé le délai d'un mois, vous bénéficiez d'une autorisation de travaux tacite.

Pour davantage de renseignements, consulter le lien : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F17578.xhtml>

2 PEINTURE – FIXATION PLINTHES

J'interviens sur un chantier ou le menuisier a fixé les plinthes à l'aide de vis et les trous n'ont pas été rebouchés. Que dois-je faire ? Dois-je reboucher ces trous avant la mise en peinture ?

→ D'après le NF DTU 36.2 « Menuiseries intérieures bois », les habillages intérieurs en bois (plinthes, chants-plats, moulures,...) doivent être mis en œuvre par clouage ou collage. Pour le clouage, les clous ne doivent pas être affleurants et doivent pénétrer les habillages intérieurs d'au maximum 1mm.

Le support à peindre que vous rencontrez n'est donc pas conforme au NF DTU 36.2, vous pouvez donc le refuser. Vous devez en informer par écrit le maître d'œuvre en justifiant votre refus.

Vous pouvez retrouver sur l'EDTU, sur notre fiche interface peintre/menuisier les exigences minimales de chaque corps d'état <https://ffb-upmf-app.fr/documents>

3 ITE – NOUVELLE RÉGLEMENTATION INCENDIE

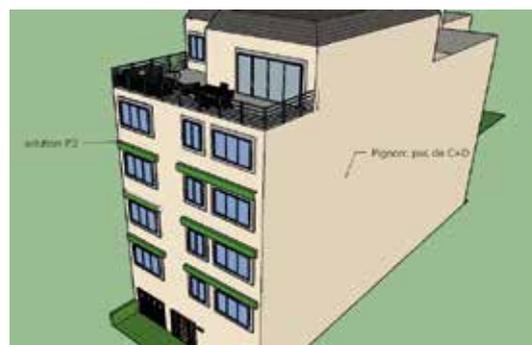
La réglementation incendie en façade ayant évolué depuis janvier 2020, puis-je toujours mettre en œuvre des isolants PSE en isolation thermique par l'extérieur sur des bâtiments d'habitation neufs de moins de 28 m ?

→ En effet, les dispositions du règlement de sécurité-incendie du 31 janvier 1986 concernant la réglementation incendie des façades ont évolué au 1^{er} janvier 2020.

Pour les bâtiments d'habitation d'une hauteur comprise entre 8 et 28m, 3^e famille, il est toujours possible de mettre en œuvre des isolants PSE à condition que le système choisi fasse l'objet d'une appréciation de laboratoire (APL) validant que sa mise en œuvre ne favorise pas la propagation du feu par la façade en cas d'incendie.

Pour simplifier vos recherches, les industriels ont réalisé de nombreux essais et obtenu des APL génériques validant de nombreuses mises en œuvre. Elles sont toutes à retrouver dans le « Guide de préconisations Sécurité Incendie » (<https://www.afipeb.org/bibliotheque/dossiers/>).

Dans le cas le plus courant d'une ITE avec un isolant PSE d'épaisseur maximale 200mm sous enduit mince ou épais, le guide indique qu'il faut réaliser des bandes de recouplement en laine de roche à tous les étages sur les façades comportant des ouvertures. Les dispositions à mettre en œuvre sur les façades aveugles dépendent de la configuration du bâtiment et de l'enduit employé.



QUESTIONS



MARINE POULHALEC,
01 40 69 57 04
THIERRY HOUDIN
01 40 69 57 08
INGÉNIEURS MATÉRIAUX À L'UPMF
RÉPONDENT À VOS QUESTIONS...



4 ITE – DECAPAGE AVANT POSE DE L'ISOLANT

Avant la mise en œuvre d'un système d'isolation thermique par l'extérieur en enduit sur polystyrène expansé sur une paroi existante recouverte d'un enduit et/ou d'une peinture, dois-je effectuer un décapage ?

➔ Les recommandations professionnelles RAGE et le CPT 3035-V3, indiquent tous deux que pour la mise en œuvre d'une ITE par enduit sur isolant en rénovation, le décapage de la paroi existante n'est pas nécessaire si l'isolant est fixé mécaniquement.

Néanmoins, le nombre de fixations peut être augmenté en fonction de la nature du support et de l'exposition au vent afin de compenser les éventuels problèmes d'adhérence de la colle avec le revêtement présent sur l'ancien support. Il est tout de même préférable de vérifier dans l'Avis Technique de votre système s'il n'y a pas d'indication contraire.

Tous les Avis Techniques sont disponibles sur <https://evaluation.cstb.fr/fr/rechercher>

5 SOL – PREPARATION AVEC ENDUIT DE SOL NON PREVUE

Dans mon CCTP il m'est prescrit de chiffrer sur un support chape fluide : ponçage, aspiration mécanique, primaire compatible avec la chape fluide et fourniture/pose d'un revêtement de sol caoutchouc homogène compact en lés. La préparation avec un enduit de sol n'est pas prévue, est-elle nécessaire ?

➔ Ce revêtement de sol est visé par un Document Technique d'Application qui précise :

- la mise en œuvre se fait selon le NF DTU 53.2 (« Revêtements de sol PVC collés ») ;
- dans le cas de support hydraulique, le taux maximum d'humidité résiduelle requis au moment de la pose est de 3 % (vérifié à la bombe à carbure à partir d'une profondeur de 3 cm) ;
- la mise en œuvre d'un enduit de sol est requis sur une chape fluide à base de sulfate de calcium ;
- la mise en œuvre d'un enduit de sol est requis dans tous les cas de préparation des supports en rénovation.

Le NF DTU 53.2 précise également que :

- sur supports neufs à base de liants hydrauliques, il peut être envisagé la pose directe (sans enduit de sol) si tous les points de contrôles de la reconnaissance des supports permettent sur un support béton d'un état de surface lissé ou surfacé mécaniquement ;
- sur les autres supports en disposition préalable, un enduit de préparation de sol bénéficiant d'un classement P au moins égal à celui du local et bénéficiant d'un Avis Technique (ou son équivalent) visant le support concerné, doit être appliqué.

6 PEINTURE – ENDUIT PLÂTRE

J'ai répondu à un marché où au lot peinture il est prévu en sous-face des planchers à poutrelles hourdis béton une préparation par enduit plâtre devant recevoir la finition peinture et le revêtement peinture avec une finition B. Quel type d'enduit plâtre doit-on mettre en œuvre pour préparer ce plafond et qui doit cet enduit ?

➔ Pour ce chantier, c'est le titulaire du lot peinture qui doit cette préparation par enduit plâtre dans la mesure où elle est clairement décrite dans son lot peinture (et pas dans celui du plaquiste, du G.O. ou dans un autre lot). L'entreprise de peinture veillera donc à son assurabilité pour ce type de travaux.

En ce qui concerne l'enduit à réaliser en plafond, le NF DTU 23.5 (« Travaux de bâtiment – Planchers à poutrelles en béton ») précise que la sous-face de ces planchers peut soit rester apparente, soit recevoir un enduit, soit être cachée par un plafond suspendu. Dans le cas où ce dernier est destiné à rester apparent, une peinture avec une finition C peut être appliquée. Dans le cas où il est destiné à recevoir un enduit plâtre, celui-ci sera réalisé conformément au NF DTU 25.1 (« Enduits intérieurs en plâtre ») avec à minima certaines conditions à respecter relatives aux armatures et à la table de compression du plancher poutrelles/hourdis ainsi que la planéité du plafond. Avant la réalisation de l'enduit plâtre, ces conditions devront être vérifiées.

7 NETTOYAGE DES ECHAFAUDAGES EN PERIODE COVID-19

L'APAVE nous demande un nettoyage régulier de tous nos échafaudages. Qu'en est-il ?

Le guide de l'OPPBTP n'apporte aucune précision concernant les échafaudages.

➔ Après interrogation de l'OPPBTP et du Syndicat français de l'échafaudage, du coffrage et de l'étalement (SFECE), la transmission des coronavirus des surfaces contaminées vers les mains n'a pas été prouvée. Cependant elle ne peut être exclue à partir de surfaces fraîchement contaminées par les sécrétions. Il semblerait que la survie de ce virus sur les surfaces inertes soit variable en fonction de la nature du support, des conditions de température et du degré d'hygrométrie. La durée de survie du virus sur l'acier inoxydable serait de 24 heures au maximum. Il n'est pas concrètement imaginable de désinfecter un échafaudage donc la solution est le respect de tous les gestes barrières et plus particulièrement le port des gants métiers et bien sûr le lavage des mains.





**PLUS QUE JAMAIS
MOBILISÉS ENVERS
VOUS**



DES CHANGEMENTS POUR LES RÉVÉLATEURS DE L'EXCELLENCE



INTERVIEW



LES COMPÉTITIONS DES WORLDSKILLS ONT DÛ COMPOSER AVEC LA COVID-19. DES FINALES NATIONALES À LYON (69) JUSQU'ÀUX COMPÉTITIONS MONDIALES 2023 PRÉVUES DANS L'HEXAGONE, KADER SI-TAYEB, SON DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL FRANCE, DÉVOILE LES IMPACTS SUR CETTE COMPÉTITION DE L'EXCELLENCE.

QUELLE EST LA CONSÉQUENCE IMMÉDIATE DE LA COVID-19 SUR L'ORGANISATION DES WORLDSKILLS ?

Prévues en octobre, les finales nationales à Eurexpo Lyon ont été repoussées du 15 au 17 décembre 2020. Le confinement a stoppé les sélections régionales. Grâce à ce report, les jeunes ont plus de temps pour préparer une compétition d'un tel niveau et les établissements de formation ainsi que les employeurs redémarrent avant de se relancer dans les sélections régionales.

LA 46^E ÉDITION VA DEMANDER UNE LOGISTIQUE PARTICULIÈRE. COMMENT L'AVEZ-VOUS ANTICIPÉ ?

Le but d'une finale nationale est de l'organiser gratuitement pour des jeunes en cours d'orientation qui découvrent des métiers exécutés dans l'excellence par d'autres jeunes. Cet événement doit recevoir du public. Nous allons réduire nos jauges, élargir l'espace de circulation, gérer des flux, des billets, et encadrer des groupes avec un bénévole qui expliquera les métiers.

La 46^e WorldSkills Compétition et le 27^e concours Un des Meilleurs Ouvriers de France arrivent à grands pas. Deux exhausteurs de talents aux contours redessinés : Covid oblige, mais pas seulement.

« NOTRE MISSION RESTE DE PRÉPARER LES GÉNÉRATIONS À VENIR »

▶
KADER SI-TAYEB,
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL FRANCE
WORLD SKILLS



EST-CE QUE LES PARTICIPANTS EXPRIMENT DES CRAINTES PAR RAPPORT À CES FINALES NATIONALES ?

Non. La plupart des épreuves sont individuelles. Beaucoup de métiers, comme les peintres, ont leur propre espace. Nous serons vigilants sur la mise en place des consignes sanitaires. Pour l'instant, le déroulement de la compétition reste le même.

AVEC UNE ADAPTATION FACE AUX ÉVOLUTIONS DE LA CRISE SANITAIRE ?

Nous préparons des jeunes pour une compétition mondiale. Pour la performer, il faut s'adapter en toutes circonstances. Certains partiront à l'étranger, dépayés, et confrontés à du matériel inconnu. Cette découverte, intrinsèque à ces épreuves, compte dans leur résultat final. Avec la Covid, ils vont évoluer avec des consignes en plus. Travailler avec des contraintes supplémentaires fait partie de cette compétition.

SACHANT QUE L'ÉPREUVE MONDIALE A LIEU EN CHINE EN SEPTEMBRE 2021...

Nous avons un peu plus d'un an pour nous préparer en lien avec Shanghai et les 84 pays du réseau WorldSkills International. Les Chinois ont assuré qu'ils seront prêts. Pour l'instant, nous attendons de voir l'évolution de la crise sanitaire sur les différents continents.

DES INCERTITUDES PLANENT SUR LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES WORLDSKILLS SHANGAI 2021 ?

Oui. Mais nous nous adaptons. Notre crainte est de réagir dans l'immédiateté et d'oublier notre mission. Si nous

traversons une crise inédite, le mouvement WorldSkills est né après la seconde guerre mondiale pour préparer les générations à venir. Aujourd'hui, l'objectif est le même et nous préserverons la philosophie de ce concours de l'excellence.

QUEL CONSEIL DONNER AUX PEINTRES QUI SE PRÉPARENT POUR LES FINALES NATIONALES DE LYON ?

Continuer de rêver quelle que soit le contexte. À un moment ou à un autre, l'activité repartira. Mieux ils sont formés dans leur métier, plus ils seront prêts à affronter toutes les évolutions. L'adaptabilité n'est pas que réservée au personnel de bureau. Sur les chantiers aussi, et d'ailleurs la crise sanitaire l'a démontré, les compagnons ont réussi en peu de temps à faire le même travail de manière différente.

C'EST UN MESSAGE D'ESPOIR...

D'autant que nous avons un très beau projet pour 2023 : l'accueil de la compétition mondiale. En parallèle, nous travaillons sur un plan de détection des jeunes car la génération 2023 est déjà en formation. Recevoir cette compétition mondiale est un privilège et un formidable outil pour valoriser les métiers. La France devra être bien représentée dans le Top 5. Le bâtiment est un de nos points forts, et la peinture en particulier. En 2023, avec ce métier, nous devons nous hisser sur un podium.



... « LES SUJETS RÉDIGÉS
SONT PLUS PRÊTS DE LA
RÉALITÉ ÉCONOMIQUE,
PROFESSIONNELLE
ET SOCIALE »

JEAN-LUC CHABANNE,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU COET MOF



INTERVIEW



BRANCHES PROFESSIONNELLES PLUS IMPLIQUÉES, ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE RENFORCÉES, CANDIDATS MIEUX ACCOMPAGNÉS, LE CONCOURS RÉVÉLATEUR DE TALENTS ET DE RÉUSSITE PAR LA VOIE PROFESSIONNELLE RÉAFFIRME SES CONTOURS. REVUE DE DÉTAILS AVEC JEAN-LUC CHABANNE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU COET MOF (COMITÉ D'ORGANISATION DES EXPOSITIONS DU TRAVAIL ET DU CONCOURS UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE).

LE 27^E CONCOURS UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE CHANGE LES RÈGLES ?

Non, il se remet dans les règles. Désormais, le candidat doit défendre son projet et il n'y a plus d'anonymat. A contrario, il doit y avoir une commission des choix de sujets qui joue sur l'aspect de la confidentialité. Nous avons mis en ligne un code éthique et déontologique sur notre site internet. Les personnes qui travaillent sur les sujets ne peuvent pas en même temps évaluer, être juge et partie. Ce sont des normes qui découlent de la réforme de l'apprentissage du 5 septembre 2018. Même si nous ne faisons pas de formation, nous sommes contraints dans ce cadre.

POUR QUELLE RAISON ?

Depuis cette réforme, les salariés peuvent utiliser leur CPF (compte personnel de formation) pour dégager le temps nécessaire à l'épreuve mais les entreprises peuvent aussi le financer. Il faut donc de la clarté pour éviter tout quiproquo laissant à penser que nous finançons l'examen. Le CPF vise un projet certifiant et c'est bien la certification professionnelle qui est finançable - le titre diplômant de MOF étant inscrit au répertoire des certifications professionnelles - et non pas le concours. Dans notre pays, un grand nombre de personnes acquièrent leur savoir-faire pendant plusieurs années par le travail, et nous continuons à maintenir qu'il est formateur. Nos candidats en sont l'exemple. Pour la plupart, ils ont atteint le niveau d'excellence sans formation.

CETTE 27^E ÉDITION MET AUSSI FIN AUX SUJETS TROP LONGS, TROP CHERS, DÉCONNECTÉS DE LA RÉALITÉ DE L'ENTREPRISE...

Notre objectif a été de favoriser au maximum l'accessibilité à ce concours. C'est d'abord, la maîtrise d'un savoir-faire qui doit être évaluée. Par conséquent, avec le concours des professionnels de branche, les sujets rédigés sont plus prêts de la réalité économique, professionnelle et sociale. Ce qui signifie ne pas excéder 2 000 euros et 450 heures de travail. Maintenant, ce n'est pas nous qui décidons du choix des sujets mais les professionnels. Il existe un cadre. Il faut faire preuve d'imagination et de créativité, car c'est tout l'enjeu de ce concours. Encore une fois, l'idée est que le talent s'exprime dans les meilleures conditions avec sa compétence et son excellence. Il faut aussi que les branches professionnelles s'approprient les concepts car ils en sont les représentants. Ils doivent prendre leurs responsabilités, affirmer leur posture, car sans eux, il n'y a pas de concours.

LA COVID-19 VA-T-ELLE AVOIR UN IMPACT SUR CETTE 27^E ÉDITION ?

Nous avons décalé le début des épreuves qui réunissent facilement 60 à 100 personnes. On terminera toujours en 2022 avec un démarrage des qualificatives au premier trimestre 2021. Maintenant, bien malin celui qui pourra se prononcer sur ce qu'il va se passer dans les mois à venir. Parce que les candidats ont droit aussi de tenter leur chance, si à un moment donné le concours ne peut pas être ouvert au public, il sera à huis clos. Nous n'avons pas de services à rendre au public, mais aux candidates et candidats qui souhaitent exprimer leur talent et décrocher la certification. Pour l'instant, la prudence est de mise et tout est sur la table en termes d'hypothèses. Maintenant, pour nous l'après Covid-19, c'est l'essentiel, dissocier la reconnaissance de l'individu et la promotion d'un métier. Peut-être que la prochaine période triennale des MOF connaîtra des évolutions majeures en termes de diffusion de l'événement et de notoriété du concours. Si la Covid-19 nous pousse dans nos retranchements à un moment donné nous serons obligés de penser les choses autrement. ■



PEINTURES POUR LE BÂTIMENT
DÉVELOPPÉES & FABRIQUÉES
EN FRANCE



FABRICANT
FRANÇAIS
engagé

unikalo
PEINTURES BÂTIMENT



NOUVEAU CATALOGUE

GAMME COMPLÈTE BOSTIK 2020

100 %
de notre offre
professionnelle en
1 seul catalogue,
l'outil indispensable
pour trouver une
solution technique à
vos besoins



Retrouvez-le chez votre distributeur ou en ligne sur
www.bostik.com



WORLDSKILLS FRANCE LES FINALES NATIONALES REPORTÉES DU 15 AU 17 DÉCEMBRE 2020

Dans le cadre de la mise en œuvre des directives françaises face au contexte sanitaire lié au virus COVID-19, les Finales Nationales 2020 des WorldSkills France, initialement prévues à Lyon du 8 au 10 octobre 2020, sont reportées aux 15, 16 et 17 décembre 2020, sur le même site de compétition (Eurexpo).

Organisées tous les deux ans, les Finales Nationales sont la dernière étape avant de pouvoir intégrer l'Equipe de France des Métiers. Sur plus de 7000 jeunes inscrits à la première phase de la compétition, seulement une quarantaine d'entre eux parviendront à décrocher leur billet pour défendre les couleurs de la France à Shangai en 2021. ■

PROLONGATION DES DÉLAIS EN MATIÈRE DE FORMATIONS OBLIGATOIRES, TESTS CACES ET DE VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES SANTÉ SÉCURITÉ

Le délai de validité des formations obligatoires expirant entre le 12 mars 2020 et le 23 juin 2020 a été prorogé de deux mois (délai courant à compter du 23 juin 2020), soit au 23 août 2020. Quelle que soit la formation concernée, l'employeur est réputé avoir satisfait à son obligation si le renouvellement de la formation arrivant normalement à échéance entre le 12 mars 2020 et le 23 juin 2020 est dispensé avant le 23 août 2020. Il est recommandé aux entreprises de s'adresser au plus tôt aux organismes de formation pour planifier le report des formations et éviter la surcharge des organismes à l'issue de la période juridiquement protégée. ■

Pour plus d'information : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/article/mesures-de-prevention-sante-hors-covid-19>



ARMEL LE COMPAGNON, NOUVEAU PRÉSIDENT DE WORLDSKILLS FRANCE

Lors de l'assemblée générale du 12 mai de WorldSkills France, les membres du conseil d'administration ont élu Armel Le Compagnon en tant que nouveau Président de WorldSkills France, succédant ainsi à Michel Guisembert pour les 4 années à venir.

Né en 1958, Armel Le Compagnon découvre la maçonnerie lors d'un stage effectué à l'issue de son service militaire avant de créer en 1985, « Le Compagnon restauration en Haute-Loire », spécialisée dans la restauration du bâti ancien.

Il a rejoint la Fédération Française du Bâtiment il y a 35 ans, et y a occupé successivement des fonctions de président départemental (Haute-Loire), président régional (Auvergne) et responsabilités nationales, en tant qu'administrateur, membre de commission, vice-président et président. Il est nommé Président de la Commission Nationale de Formation de la FFB en 2007, membre du Comité exécutif et est actuellement Président du conseil des régions.

Armel Le Compagnon découvre l'univers WorldSkills en 2008, en tant que Président National de la Formation à la FFB. En 2016, il rejoint WorldSkills France en tant que trésorier avec la volonté d'accroître le niveau de compétences et savoir-faire de la jeune génération dans des métiers indispensables à la bonne santé économique de la France face à la mondialisation. ■

REPORT DES EUROSILLS DE GRAZ DU 6 AU 10 JANVIER 2021

Face au contexte sanitaire lié au virus Covid-19 en France comme à l'étranger, le comité d'organisation EuroSkills Graz 2020 et WorldSkills Europe ont dû s'adapter et prendre des mesures nécessaires, et, en accord avec celles du gouvernement autrichien, la compétition européenne EuroSkills Graz, initialement prévue du 16 au 20 septembre 2020 sera reportée du 6 au 10 janvier 2021 sur le même site de compétition.

Cette décision permettra donc d'assurer la tenue de la compétition et la poursuite d'un entraînement renforcé pour nos champions tout en préservant notre niveau d'excellence. ■

NOUVEAUTÉS JUILLET 2020



BIOSOURCE DE SOFRAMAP

Soframap innove avec cette gamme de peintures aux résines acryliques biosourcées aux performances inégalées. Déclinée en finition mate et veloutée BioSource permet de répondre aux exigences des chantiers HQE® et bénéficie du Label environnemental HSE, d'un classement A+, d'un très faible taux de COV (moins de 1 g/L) et du Label Excell +. A ces propriétés environnementales s'ajoutent une forte opacité, une blancheur durable et un excellent confort d'application. BioSource est disponible en 1 L, 2,5 L et 10 L en blanc et toutes teintes.

www.soframap.com

URBANIST PAR BALSAN

Urbanist est issue du métissage entre le tissage traditionnel et le béton. Cette dalle de 50 x 50 cm, imprimée en bouclé fin, est réalisée à 100% à partir d'un fil polyamide provenant du recyclage de vieux filets de pêche. Conçue pour l'univers professionnel, cette gamme à l'excellent rapport qualité-prix, se décline en 8 couleurs classiques (nuances de gris et de beiges), dont l'une est pimée par une touche de turquoise. Il est possible de mixer les dalles textiles Urbanist entre elles ou avec celles plus minérales de la collection LVT Symbiance.

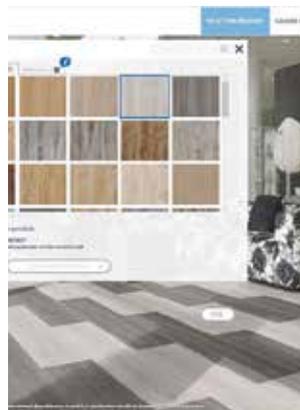
www.balsan.com



LOOK BOTH WAYS PAR INTERFACE

La collection Look Both Ways propose des dalles 50 x 50 cm combinant les avantages des dalles et lames en vinyle de luxe (LVT) et de la moquette et qui, grâce au système de revêtements de sol modulaires d'Interface, peuvent facilement être posés côte à côte pour se marier parfaitement sans bandes de transition. Grâce à une variété de motifs, textures et coloris, façon béton et terrazzo, la collection qui comporte 8 produits au total (4 modèles de dalles de moquette et 4 de LVT), offre une multitude de combinaisons possibles.

www.interface.com



FLOORPLANNER PAR FORBO FLOORING

Désireux d'apporter un service à ses clients en phase de choix - en neuf comme en rénovation - et fort du constat que sélectionner un type de revêtement et une couleur de sol à partir d'un nuancier en essayant de projeter mentalement le résultat est loin d'être évident, Forbo Flooring a enrichi son Floorplanner. Programme gratuit, disponible sur PC, tablettes et mobiles, celui-ci peut désormais mettre en situation le sol dans son propre intérieur via des simulations de couleurs et de centaines de références, à l'aide d'un logiciel d'intelligence artificielle de pointe.

www.forbo-flooring.fr



DESSO HUMAN FASCINATION II PAR TARKETT

La nouvelle collection DESSO Human Fascination II de Tarkett, inspirée de la beauté brute des matières naturelles, se décline en deux gammes. Futurity s'inspire des amas de fils usagés, son esthétique évoque le recyclage. La texture rugueuse des dalles est adaptée à un environnement urbain. Les dalles textiles Marvel rétablissent le contact avec le côté doux de la nature. La gamme se compose de 13 couleurs et apporte du confort en intérieur, une sensation chaleureuse. Le décor évoque le travail de l'artisan, le fait main.

www.tarkett.fr



ROCK 40 ACOUSTIC PAR LIBERTY

Liberty lance Rock 40 Acoustic, une collection de lames et dalles rigides acoustiques à clipser possédant une couche d'usure de 0,40 mm (classe 32). Rock 40 Acoustic permet une pose directe sur ancien carrelage sans préparation de support. Son support rigide évite l'apparition du spectre. Elle possède une acoustique intégrée (18 dB), une excellente stabilité dimensionnelle et des joints de fractionnement plus importants. Par ailleurs, Rock 40 Acoustic bénéficie du traitement de surface Super Coating offrant une meilleure résistance aux rayures et aux taches.

www.liberty-floor.com

MAGAZINE ÉDITÉ PAR CLUB ALLIANCE 9, rue La Pérouse 75784 Paris cedex 16 | Tél. 01 40 69 53 73 | www.cluballiance.fr | E-mail : contact@cluballiance.fr | N° ISSN : 1764-0709 | Président du Club Alliance - Directeur de la publication : Bruno Poilpré | Rédacteur en chef : Yves Labbé | Rédactrice en chef adjointe : Corinne Bailly | **ONT COLLABORÉ AU NUMÉRO 184** : Luc Bachélerie, Philippe Cluzeau, Nicolas Dembreville, Stéphanie Lacaze, Stéphane Miget, Madras Editing, Marine Poulhalec, Thierry Houdin | Publicité : Club Alliance | Maquette : Lenox | Photo couverture : Adobestock | La revue Reflets & Nuances est distribuée gratuitement.

/ style.

BERRY  ALLOC

**Séduit au
premier clic.**



Mettez du Style dans votre intérieur

Lames 1326mm x 204 mm – épaisseur 5 mm
Structure au rapport – compatibilité pièce
humide – système de pose exclusif Dreamclick
accessoires de finition assortis - Classe 33 -
Indoor air comfort GOLD – sans phtalates.

_____ **lames vinyle.**



Nouveau nuancier CROMOLOGY

AUX ORIGINES
DE L'INSPIRATION

1236 teintes, dont 300 créations
Une grande palette de blancs
et blancs colorés
Une nouvelle architecture qui
simplifie le choix couleur

